

**Comité
de la Sélection des plantes cultivées
CTPS**

Technique

Permanent

Section «Arbres Forestiers»

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU
MERCREDI 18 OCTOBRE 2012**

#####

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires
Sous-direction de la Forêt et du bois / Bureau des investissements forestiers
19, avenue du Maine, 75732 PARIS Cedex 15
Site internet : <http://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers>

SOMMAIRE

<u>Point 1. Ouverture de la séance et accueil des participants</u>	<u>4</u>
<u>Point 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 mars 2012 et de l'ordre du jour – Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente (Information et décision).....</u>	<u>4</u>
<u>Point 3. Fructifications 2012 et perspectives de récoltes (information).....</u>	<u>4</u>
<u>Point 4. Admission de matériels de base au registre national : Peuplements (information et décision).....</u>	<u>5</u>
<u>Point 5. Admission de matériels de base au registre national : Vergers à graines (information et décision).....</u>	<u>5</u>
<u>1) Verger à graines de clones de Cormier de Bellegarde (modification du registre).....</u>	<u>5</u>
<u>2) Demande d'admission en catégorie qualifiée de trois vergers à graines de Noyer hybride.....</u>	<u>6</u>
<u>3) Demande d'admission en catégorie qualifiée de deux vergers à graines de Pin maritime VF3.....</u>	<u>7</u>
<u>Point 6. Admission de matériels de base au registre national : Clones (décision).....</u>	<u>8</u>
<u>1) Demande d'admission provisoire en catégorie testée de quatre clones de Populus deltoïdes issus des sélections du GIS Peuplier.....</u>	<u>9</u>
<u>2) Demande d'admission provisoire en catégorie testée de quatre clones de Populus deltoïdes x Populus nigra issus des sélections des établissements 3C2A (M. Poloni).....</u>	<u>10</u>
<u>3) Demande d'admission provisoire en catégorie testée de deux clones d'Eucalyptus (FCBA).....</u>	<u>14</u>
<u>Point 7. Information sur la réunion du 31 mai 2012 du Comité Plénier du CTPS (information).....</u>	<u>15</u>
<u>Point 8. Informations internationales sur la certification et la commercialisation des graines forestières (information).....</u>	<u>15</u>
<u>1) Groupe de travail de l'OCDE - Paris (2-4 octobre 2012).....</u>	<u>15</u>
<u>2) Evolution de la réglementation communautaire sur la commercialisation des semences.....</u>	<u>16</u>
<u>Point 9. Information sur l'application informatique CHLOE développée par le MAAF (information)</u>	<u>17</u>
<u>ANNEXE I. Liste des membres de la section « Arbres Forestiers».....</u>	<u>18</u>
<u>ANNEXE II. Tableau synthétique des fructifications 2012 observées sur diverses espèces forestières.....</u>	<u>19</u>
<u>ANNEXE III. Modification du registre des MFR.....</u>	<u>21</u>
<u>ANNEXE IV. Fonctionnement des vergers de noyer hybride de l'ALBENC .</u>	<u>22</u>
<u>ANNEXE V. Inscription provisoire de 4 cultivars de P. deltoïdes du GIS Peuplier</u>	<u>23</u>
<u>ANNEXE VI. Demande d'admission provisoire des clones d'Eucalyptus gundal 208 et 645.....</u>	<u>26</u>

[ANNEXE VII. Compte-rendu des réunions OCDE \(certification des semences forestières\) des 2, 3 et 4 octobre 2012.....28](#)

[ANNEXE VIII. Position de FNE sur le projet d'évolution de la réglementation européenne sur la commercialisation des semences.....31](#)

**PROCHAINE RÉUNION DE LA SECTION ARBRES FORESTIERS :
14 MARS 2013**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Point 1. Ouverture de la séance et accueil des participants

La section Arbres Forestiers du CTPS s'est réunie le 18 octobre 2012 de 9h30 à 17h40, dans les locaux du GNIS, 44 rue du Louvre, 75001 Paris, sous la présidence de Bernard ROMAN-AMAT. Ce dernier remercie le GNIS pour le prêt de la salle de réunion, dans laquelle se réunit traditionnellement le Comité Plénier du CTPS.

B. ROMAN-AMAT souhaite enfin la bienvenue à l'ensemble des participants et présente les excuses de Mme DESPREZ-LOUSTEAU, et Messieurs PASTUSZKA, GUIARD, LEMONNIER, CHAPERON et VIALLE.

La liste 2011-2014 des membres de la section et des présences figure en [Annexe I](#).

Point 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 mars 2012 et de l'ordre du jour – Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente (*Information et décision*)

B. ROMAN-AMAT invite les membres de la section à faire part de leurs observations sur le projet de PV de la réunion du 15 mars 2012 et sur l'ordre du jour qui leur ont été adressés avec la convocation.

<p>Le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2012 et l'ordre du jour de la présente réunion sont adoptés à l'unanimité.</p>

Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

P. BOUILLON informe la section de la signature des deux arrêtés suivants :

25 avril 2012 : arrêté actualisant les annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté du 24 octobre 2003 modifié portant admission sur le territoire français de matériels de base des essences forestières ;

15 octobre 2012 : arrêté modifiant l'arrêté du 24 octobre 2003 relatif à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction. NB : cet arrêté ajoute les espèces du genre Eucalyptus à la liste des espèces réglementées.

15 octobre 2012 : arrêté relatif au règlement technique d'admission de clones d'eucalyptus destinés à la production, par voie végétative, de matériels de reproduction en catégorie testée.

Point 3. Fructifications 2012 et perspectives de récoltes (*information*)

J. CONCHE présente un tableau synthétique des fructifications observées fin 2012 pour diverses espèces forestières et un récapitulatif sur les 32 dernières années de la fructification observée, par région, sur chêne sessile et chêne pédonculé. (Cf. [Annexe 2](#)).

Les fructifications 2012 sont globalement mauvaises sauf pour le chêne rouge, le châtaignier, le charme et le cormier. Situation particulièrement critique pour les chênes indigènes et l'alisier torminal, espèces pour lesquelles le GIE ne dispose pas de stocks. La situation est plus favorable pour les résineux pour lesquels les marchands de semences disposent pas de stocks (sauf pin noir d'Autriche et pin taeda).

Le bilan historique des fructifications du chêne sessile et du chêne pédonculé met clairement en évidence un cycle bisannuel de ces dernières et l'existence de régions de

provenances dans lesquelles les fructifications sont particulièrement rares: ex. : QPE 103-Massif Armoricaïn, QPE 362 Gascogne, QRO 202 Vallée du Rhin, QRO 421 Massif Central. Dans ce contexte, V. Naudet souligne l'importance d'intensifier les récoltes dans ces RP lors des années de bonne fructification.

Point 4. Admission de matériels de base au registre national : Peuplements *(information et décision)*

A. Brochet présente les propositions d'admission de peuplement dans les catégories "identifiée" et "sélectionnée" :

Catégorie identifiée

- Inscription : source de graines de bouleau verruqueux BPE800-Corse

Catégorie sélectionnée

- Inscription : 13 peuplements (érable sycomore, douglas, pin sylvestre et chêne sessile) pour une surface totale de 131 ha.
- Modification : Suite à des passages en coupe ou d'événements divers, les modifications du registre proposées concernent 40 peuplements.
- Radiation : 34 peuplements couvrant une surface de 446 ha ont été éliminés suite à exploitation, tempête, dépérissement, etc.

Le bilan des modifications proposées est présenté en [Annexe 3](#).

Cas particulier du Pin maritime : 6 peuplements Landes x Corse situés en RP PPA301-Massif Landais pour une surface totale de 24,30 ha sont proposés pour une admission en catégorie sélectionnée. Le GIS Pin maritime du Futur se réunissant le 25 octobre pour décider de l'opportunité de récolter sur peuplements LXC, la section Arbres Forestier décide d'attendre la décision du GIS pour prendre position sur cette proposition d'admission.

Hormis le cas du Pin Maritime, pour lequel une proposition du GIS Pin Maritime du Futur est attendue, la section Arbres forestiers valide à l'unanimité les propositions d'inscription, modification et radiation qui lui sont présentées.

Point 5. Admission de matériels de base au registre national : Vergers à graines *(information et décision)*

1) Verger à graines de clones de Cormier de Bellegarde (modification du registre)

A. BROCHET dresse le bilan de l'impact de l'incendie qui a parcouru ce verger en 2010 :

- Nombre d'individu ramené de 694 à 285
- Nombre de clones ramené de 158 à 123 (notamment disparition du seul clone breton)

La composition ayant changé, mais le nombre de clones restant suffisant, A. BROCHET propose la modification du registre telle que présentée en [Annexe 3](#). S. GIRARD rappelle que sur ce site il y a également la collection nationale de Cormier. Ce VG est en mauvais état mais il a été récolté par Vilmorin. E COLLIN rappelle que Sylvie ODDOU (INRA AVIGNON) devient la personne référente de la CRGF en matière de Cormier.

La section Arbres forestiers valide à l'unanimité le maintien du VG de Cormier de Bellegarde en catégorie "qualifiée" et la proposition de modification du registre pour tenir compte de l'évolution de la composition génétique suite à l'incendie de 2010.

2) Demande d'admission en catégorie qualifiée de trois vergers à graines de Noyer hybride

En introduction de son exposé, S. GIRARD rappelle qu'une démarche préliminaire à cette demande a été présentée lors de la réunion de la section Arbres Forestiers du 16 mars 2011. Elle rappelle également que les noyers hybrides sont issus de l'hybridation entre des clones hybridogènes de noyers noirs (utilisés comme parents femelles) et des clones de noyer commun ((utilisés comme parents mâles). Trois clones de noyer noirs sont utilisés comme "mères" des combinaisons hybrides:

MJ209 (*J. major* repéré par Garavel)

NG23 (*J. nigra* repéré en Corrèze)

NG38 (*J. nigra* repéré en Isère)

Les demandes d'admission concernent 5 vergers :

MJ209 JOLINIÈRE : issu de la pollinisation naturelle de 25 ramets du clone MJ209 par 24 individus de la variété fruitière de noyer commun Franquette. Ce VG, propriété de M. LEMONNIER, est relativement bien isolé, et produit en moyenne 80% de noix hybrides.

NG23 LATAULE : issu de la pollinisation naturelle de 25 ramets du clone NG23 par 16 ramets du clone de noyer commun RA 996 et 11 ramets du clone de noyer commun RA 984. Ces deux clones de noyer commun ont été sélectionnés par E. Germain (INRA de Bordeaux). Ce verger, relativement bien isolé, produit selon les années 30 à 90% de noix hybrides.

NG23 ALBENC : issu de la pollinisation naturelle de 59 ramets du clone NG23 par 3 ramets de RA 996, 2 ramets de RA 984 et par le nuage pollinique du secteur nucicole de Vinay, composé à 90% de la variété Franquette. Le site de production permet de récolter selon les années de 70 à 80% de noix hybrides. Comme pour les deux autres VG de l'ALBENC, les plants commercialisés sont issus d'un tri en pépinière (sur phyllotaxie et pubescence de la feuille) destiné à éliminer les noyers noirs (Cf. [Annexe 4](#))

NG38 ALBENC : comporte deux sites de production : la Croix de l'Etang, planté en 1998 et les Allavards, planté en 1988. Les graines sont issues de la pollinisation naturelle de 52 et 47 ramets du clone NG38 par le nuage pollinique du secteur nucicole de Vinay composé à 88 % de la variété Franquette. Les deux sites de production permettent de récolter selon les années de 70 à 80% de noix hybrides. Les MFR de ces vergers sont en cours d'évaluation dans un test en France.

MJ209 ALBENC : comporte quatre sites de production : Buisson planté en 1992, La Croix de l'Etang planté en 1998, les Allavards planté en 1988 et l'Allegrierie planté en 1976. Les graines sont issues de la pollinisation naturelle de plusieurs centaines de ramets du clone MJ209 par le nuage pollinique du secteur nucicole de Vinay composé à 88 % de la variété Franquette. Les quatre sites de production permettent de récolter selon les années de 80 à 90% de noix hybrides. Les MFR de ces vergers sont en cours d'évaluation dans environ 10 tests en France et en Europe.

S. GIRARD précise que les 3 derniers VG, propriétés de M. PAYRE, pépiniériste, pourraient être admis sous dérogation en catégorie qualifiée de type VG polycross.

P. BOUILLON apporte une précision réglementaire en faisant un parallèle avec le pin maritime (cas des vergers polycross). Pour ces derniers, nous avons utilisé l'article 6.7 de la directive pour être autorisés à déroger à l'annexe IV de la directive (absence de localisation des composants clonaux sur le plan des vergers). Dans le cas des noyers hybrides, il est possible que la notion de pollinisation des mères par le nuage pollinique « Franquette » des pères alentour soit considérée comme peu orthodoxe. Cependant, les espèces du genre *Juglans* ne figurant pas dans les espèces de l'annexe 1 de la directive 99/105, il n'est pas nécessaire de demander à la Commission Européenne une dérogation concernant ces vergers de noyer hybride, comme il a fallu le faire pour le pin maritime. La décision est d'ordre uniquement national.

B. ROMAN-AMAT ouvre la discussion.

D. GENTHIALON demande si les MFR de ces VG sont commercialisés par l'ensemble de la profession. S. GIRARD répond qu'en effet les graines des VG de l'ALBENC ne sont pas vendues. P. BOUTTEAUD fait toutefois remarquer que la France est maintenant autosuffisante en graines de noyer hybride.

B. ROMAN-AMAT demande s'il faut garder les 2 petites structures de l'ALBENC. S. GIRARD répond que les VG sont testés séparément et que pour la diversification des MRF il y aurait lieu de garder séparées les productions des différents VG. Elle rappelle qu'il y a une grosse demande pour le noyer hybride et que le pépiniériste propriétaire n'a aucun intérêt à ne pas récolter les "petits" VG.

D. GENTHIALON demande quel est le risque de pollinisation entre *J. nigra* et *J. major*. S. GIRARD répond qu'il peut en effet y avoir croisement mais le produit est du noyer noir, qui est éliminé par le tri en pépinière. B. ROMAN-AMAT ajoute que le taux d'hybrides dépend en grande partie de l'abondance de la floraison du noyer commun. La production de fruits est en quelque sorte une garantie d'une bonne pollinisation. Il suggère enfin que l'environnement des VG soit suivi et de vérifier en particulier qu'il ne change pas. S. GIRARD confirme que pour les 20 ans à venir il n'est pas question de changer la variété Franquette.

B. ROMAN-AMAT demande si d'autres VG de type "ALBENC" sont prévus. S. GIRARD estime qu'a priori non. P. BOUTTEAUD signale néanmoins que d'autres VG de noyer hybride existent et sont de type "JOLINIÈRE" et "LATAULE". Certains de ces VG (4 ou 5) seront proposés ultérieurement à l'admission en catégorie qualifiée.

B. ROMAN-AMAT demande quel est l'ordre de grandeur de la production potentielle de noix hybride. P. BOUTTEAUD estime à 15 tonnes ce potentiel de production. Il ajoute qu'une bonne partie des plants produits en France part en Espagne. Une autre partie est utilisée en porte-greffes.

C. LECLERC demande si on a vérifié que la présence de clones de *J. nigra* ne perturbe pas la nature AOC de la noix de Grenoble récoltée sur la variété Franquette. S. GIRARD répond que le croisement réciproque ne peut se réaliser en raison du décalage phénologique entre les deux espèces parentes.

P. BOUILLON fait enfin remarquer que la variété de noyer hybride de type "ALBENC" était déjà vendue en catégorie identifiée depuis la récolte de l'automne 2008. On ne fait que monter en gamme, en donnant aux sylviculteurs davantage d'informations sur l'origine du croisement.

La section valide à l'unanimité la demande d'admission en catégorie qualifiée des Vergers à Graines de production de noyer hybride suivants :

**MJ209-JOLINIÈRE
NG23-LATAULE
NG23-ALBENC (1 parcelle)
NG38-ALBENC (2 parcelles)
MJ209-ALBENC (4 parcelles)**

3) Demande d'admission en catégorie qualifiée de deux vergers à graines de Pin maritime VF3

P. BOUTTEAUD présente les deux vergers à graines VF3 situés à St Laurent du Médoc.

ST LAURENT 1 : investissement VILMORIN et l'ONF. D'une superficie de 64 ha, il a été planté en avril 2006 avec des familles issues du croisement polycross de 40 clones G1 par le mélange de leurs propres pollens. Les clones G1 ont été sélectionnés sur valeur de leur descendance pour les critères de croissance et rectitude basale; pour la plupart, ils constituent le matériel de base du VG ST LAURENT 2. L'équivalent en nombre de clones non apparentés (ou "status number") de ces 40 familles est de 39,7. La floraison, estimée en 2012 sur 20% des ramets, s'est avérée satisfaisante. Les MFR issus de ce verger pourront être utilisés dans le massif landais ainsi que dans la zone atlantique.

ST LAURENT 2 : investissement VILMORIN. D'une superficie de 15 ha, il a été planté en janvier 2005 avec 46 clones G1 sélectionnés sur valeur de leur descendance pour les critères de

croissance et rectitude basale. L'équivalent en nombre de clones non apparentés (ou "status number") de ces 46 clones est de 31,1. La floraison, estimée en 2012 sur 20% des ramets, est bien répartie sur l'ensemble de la surface du verger. Les MFR issus de ce verger pourront être utilisés dans le massif landais ainsi que dans la zone atlantique.

Ces 2 VG sont plantés à densité définitive dans une zone du massif où les repeuplements se font avec des variétés VF2.

Le VG de Beychac (Forélite) est actuellement le seul autre VG VF3 de pin maritime. D'autres VG VF3 (Hourtin et St Sardos) seront proposés à l'admission en catégorie qualifiée en 2013. La demande en matériel amélioré est très forte en Aquitaine : la DRAAF Aquitaine estime en effet que désormais 98% de la reconstitution du massif se fait par plantation, soit environ 30 000 ha par an.

D. MERZEAU signale que la VF4, améliorée sur branchaison, est en préparation par le GIS pin maritime du futur (PMF). A. BAILLY ajoute que les structures de production sont dimensionnées en fonction du rythme d'arrivée des nouvelles générations. E VASCHALDE souligne que par conséquent il faut rentabiliser les VG sur un temps de plus en plus court.

Le GIS PMF installe actuellement des tests d'évaluation des 2 VG de St Laurent proposés à l'homologation.

La section arbre forestier valide à l'unanimité l'homologation en catégorie qualifiée du VG d'équivalent-clones de pin maritime St Laurent-1-VF3 et du VG de clones de pin maritime St Laurent-2-VF3.

V. NAUDET profite de ce point sur les VFA de pin maritime pour faire état de deux points d'actualité :

1) Reconstitution du massif landais.

Le budget voté est en retrait par rapport à ce qui était prévu alors que l'observatoire de la reconstitution montre qu'il existe une réelle volonté des reboiseurs. P. BOUILLON indique qu'il n'y a pas de diminution du budget "Klaus" sur la période 2009-2017, puisqu'au contraire, l'Etat a porté son engagement de 415 à 475 M€ (communiqué de presse du ministre le 12/10/2012). Près de 4 années après la tempête, 300 M€ ont déjà été engagés. Le rythme des engagements de dossiers va donc diminuer progressivement et ce dès 2013, en essayant de lisser au mieux cette évolution, dans un contexte de difficultés budgétaires que tout le monde connaît.

2) Fonds Carbone

V. NAUDET signale que FBF et FBIE sont mobilisés pour promouvoir un fonds "Forêt-Bois-Carbone". Ce projet a été présenté au ministre M. Le Foll. A partir de janvier 2013, ce fonds serait alimenté par les quotas "carbone" payés par les industriels pour des usages "vertueux" tels que le stockage de carbone en forêt ou sous forme de bois substitué dans la construction à des matériaux énergivores. V. NAUDET s'étonne de la position de FNE sur ce dossier. Au nom de FNE, J FATUS répond que l'utilisation prioritaire du fonds carbone n'était pas le reboisement mais plutôt l'isolation de l'habitat et la construction bois.

B. ROMAN-AMAT estime que les arbitrages sur l'utilisation des fonds carbone sont loin d'être achevés.

Point 6. Admission de matériels de base au registre national : Clones (décision)

B. ROMAN-AMAT expose les règles de fonctionnement de cette séance : présentation des deux séries de dossiers (GIS Peuplier et Ets 3C2A) suivie d'une délibération sans les obtenteurs.

1) Demande d'admission provisoire en catégorie testée de quatre clones de *Populus deltoides* issus des sélections du GIS Peuplier

A BERTHELOT présente les dossiers du GIS, qui concernent 4 cultivars hybrides F1 *P. deltoides* x *P. deltoides* issus de croisements réalisés en 1989 par l'INRA d'Orléans et présentés en co-obtentions INRA, Irstea, FCBA (Cf. [Annexe 5](#)). Tous les parents de ces clones sont originaires de l'Illinois aux USA. Ces cultivars feront l'objet d'une protection communautaire (COV); leur DHS est en cours au BSA de Scharnhorst depuis février 2011 et leur profil moléculaire est unique et connu.

A BERTHELOT présente ensuite les résultats obtenus sur les différents caractères relatifs au règlement technique d'admission en vigueur.

Croissance en pépinière : observée à Guémené, INRA Orléans, Irstea Nogent et FCBA Charrey sur Saône.

Taux de reprise évalués dans 3 sites très satisfaisants sans être de 100% (caractéristique du *P. deltoides*).

Phénologie : débourrement en moyenne plus tardif que I214 et fin de croissance plus tardive que I214 mais plus précoce qu'Alcinde (témoin de *P. deltoides* pur).

Croissance appréciée sur deux années et dans deux sites : croissance en hauteur totale comparable à Lux et Alcinde (témoins de *P. deltoides* pur) mais légèrement inférieure à I214. Croissance en diamètre équivalente ou supérieure à celle des témoins *P. deltoides*

Croissance en plantation : évaluée à Auvignac, Le Mazeau, Bouret et Baurech.

Reprise parfaite dans les 2 sites du Mazeau et Auvignac : du point de vue de ce caractère important, les nouveaux clones apportent une amélioration sensible par rapport aux clones actuellement admis de *P. deltoides*.

La hauteur totale à 4 ans est supérieure significativement aux témoins dans les deux sites (sauf à Alcinde à Auvignac).

Diamètres à 9 et 12 ans évalués dans les quatre sites : aucune différence avec les témoins.

Résistance aux pathogènes :

Marssonina : évaluée sur feuilles de 2 ans en condition d'infection naturelle dans la pépinière Irstea de Nogent sur Vernisson. Comportement assez peu stable des témoins et des clones testés. Résistance assez bonne des clones du GIS; seul Delgas se révèle moyennement sensible. Il y a un réel problème de maîtrise du protocole d'appréciation car les observations de sensibilité sur rameaux ne montrent pas de lien avec la sensibilité sur feuilles.

Melampsora larici populina : évaluée au laboratoire sur feuilles en survie à Champenoux et à Orléans et en conditions naturelles à Charrey sur Saône. Les résistances qualitatives ont été testées vis-à-vis des 8 virulences connues avec 10 isolats. Les 3 clones Delrive, Delvignac et Delgas présentent une ou plusieurs résistances qualitatives contournées par plusieurs isolats porteurs de la virulence 7. Dellinois présente une ou plusieurs résistances qualitatives contournées par des isolats combinant les 8 virulences connues. Aucun des quatre clones candidats à l'homologation ne présente de résistance qualitative non contournée par les huit virulences connues chez *Melampsora larici-populina*. Dans les tests en conditions d'infection naturelle à Charrey, la présence de toutes les virulences connues est confirmée. Sur les 4 clones proposés à l'homologation, les niveaux d'infection se révèlent très bas par rapport aux témoins. Les croissances en hauteur sont toutefois fortement pénalisées par la sensibilité à la rouille.

Chancre bactérien : évaluée à 2 ans en conditions d'infection naturelle dans la pépinière de l'INRA de la Rétuzière à Querré-49. On mesure la longueur de la nécrose et le taux de nécrose sur la tige. Delrive est très sensible (ne pas utiliser ce clone en Picardie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais), Delgas est sensible (idem Blanc du Poitou) pas de restriction d'utilisation sur ce critère, Dellinois est moyennement sensible, pas de restriction d'utilisation sur ce critère, Delvignac est résistant, pas de restriction d'utilisation sur ce critère.

Autres sensibilités :

Rien de significatif spécifiquement sur ces clones dans les diverses parcelles d'évaluation (pépinières et plantations). Le puceron lanigère, largement présent dans le sud-ouest de la France, n'a pas été détecté sur les parcelles de futaie comportant les clones proposés l'homologation.

Conseils d'utilisation :

Les clones proposés seraient à utiliser plutôt dans le sud de la France; des expérimentations plus « nordiques » devraient permettre d'affiner ces recommandations dans les prochaines années. En particulier, Delrive très sensible au chancre bactérien, ne devrait pas être utilisé dans les régions les plus exposées (Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie)

Conditions de sol : les dispositifs agronomiques sont tous installés sur des sols favorables formés sur alluvions récentes, avec cependant des variations liées au niveau de la nappe à l'étiage (de alluvial sec à alluvial humide) et à la texture (de sableuse à argileuse).

Suivi cultural : compte-tenu de leur caractère de *P. deltoïdes*, les tailles de formation et l'élagage doivent être particulièrement suivis pour ces 4 cultivars, spécialement pour Delvignac et Dellinois.

B. ROMAN-AMAT remercie A. BERTHELOT et invite les membres de la section à poser des questions.

A la question sur l'intérêt de l'espèce pure *P. deltoïdes* dans la populiculture française, E PAILLASSA répond que les clones de *P. deltoïdes* sont peu représentés actuellement dans le catalogue : Lux, Alcinde, Lena et Devina représentent seulement 12 000 plants vendus annuellement sur un total de 800 000 soit 1,5%. Les plus gros défauts sont le taux de fourchaison élevé et le mauvais taux de reprise. En revanche les clones de *P. deltoïdes* sont peu sensibles aux maladies.

P. BOUTTEAUD fait remarquer que les clones proposés à l'admission sont ½ frères. Il demande s'il est possible de les reconnaître sur caractères phénotypiques? A. BERTHELOT répond qu'on peut les reconnaître sur leur phénologie mais aussi l'écorce, la branchaison (grosseur, nombre, présence de branches interverticillaires) et la rectitude du tronc. B. FABRE ajoute que les marqueurs moléculaires permettent par ailleurs de les distinguer sans ambiguïté.

B. ROMAN-AMAT fait remarquer que les clones proposés à l'admission sont classés moyennement sensibles à *Marssonina*, notamment en raison de résultats très différents observés sur 2 années de mesure et du fait d'un protocole expérimental inhabituel (15 000 plants / ha).

V BOURLON répond que les tests les plus anciens de ces clones ont 13 ans, ce qui est proche de l'âge d'exploitabilité d'un peuplier. C'est un âge très avancé par rapport à ce qui est exigé pour une admission provisoire (4 ans).

B. ROMAN-AMAT demande quels parasites ou autres défauts pourraient être spécifiques de *P. deltoïdes* comparativement aux hybrides interspécifiques? A. BERTHELOT répond : a priori rien sauf un taux de reprise au bouturage un peu moins bon. Il ajoute que le GIS possède d'autres clones de *P. deltoïdes* qui pourraient servir de recours. A plus long terme, le GIS proposera des clones euraméricains. A. BERTHELOT rappelle qu'en 2011 les pépiniéristes populiculteurs ont été invités à une réunion de présentation des 4 clones. Un cahier des charges a été envoyé aux pépiniéristes intéressés; une vingtaine de pépiniéristes ont été retenus pour la diffusion des clones du GIS.

Le GIS Peuplier demande l'admission provisoire en catégorie testée des 4 clones, sous réserve de l'obtention des COV (avril 2013).

2) Demande d'admission provisoire en catégorie testée de quatre clones de *Populus deltoïdes* x *Populus nigra* issus des sélections des établissements 3C2A (M. Poloni)

Yanick MARGOUET présente les résultats récents acquis par les Ets 3C2A en collaboration avec le GIS Peuplier sur la croissance et la résistance aux agresseurs (*Marssonina*, rouilles, chancre et puceron lanigère) de quatre clones euraméricains.

Croissance

Y MARGOUET présente les résultats de croissance en hauteur ou circonférence des parcelles de Nérac, du Riquet et de Lectoure. Les 4 clones proposés sont évalués sous forme de parcelles de 15 arbres répétées 3 fois. Ils sont comparés à divers témoins (ex : I214, I45-51, Koster et Polargo) Les 4 clones ont un port très rectiligne. En termes de vigueur, Ludo, Dano et Rona sont les plus vigoureux. Ils sont adaptés à tout type de station.

Tolérance aux agresseurs

Rouilles foliaires: les tests en laboratoire et ceux réalisés de manière préliminaire en conditions naturelles montrent que les 4 clones proposés présentent une faible sensibilité aux rouilles foliaires (comparable à celles de Luiza-Avanzo et A4A). Ces observations seront confirmées par des mesures complémentaires en 2013.

Marssonina : dans les conditions naturelles des pépinières des Ets 3C2A, les 4 clones proposés sont tous très peu sensibles (surtout Rona et Dano). Des boutures de ces clones ont été fournies à Irstea pour réaliser des tests comparatifs à Nogent sur Vernisson.

Chancre : un test est en place depuis 2008 à Labarthe et à Angers avec 2 souches différentes. Les 4 clones expriment une très faible sensibilité au chancre.

Puceron lanigère : sensibilité des clones comparable à celle de Koster et I45-51. Deux clones (Ludo et Garo) ont la même sensibilité que I214.

Y. MARGOUET conclut en précisant qu'une protection végétale a été obtenue en 2011. Tous ces clones sont présents en tests de démonstration dans de nombreux sites en France en lien avec l'IDF et les CRPF.

B. ROMAN-AMAT remercie Y. MARGOUET et invite les membres de la section à poser des questions.

D GENTHIALON s'interroge sur le mode de diffusion des clones. M. POLONI estime que c'est difficile à dire, car le taux de reboisement en peuplier s'est effondré. A priori, la diffusion se fera via des contrats de licence avec des pépiniéristes.

B. MUSCH souhaite savoir si les clones ont fait l'objet d'une identification moléculaire? M. POLONI répond par l'affirmative en précisant que celle-ci a été réalisée en France par le GEVES.

B. ROMAN-AMAT salue les efforts consentis en matière de tests sanitaires par les Ets 3C2A. Il retient que Garo et surtout Ludo sont comparativement les plus sensibles à *Melampsora larici populina*. Il demande si cette sensibilité est rédhibitoire? B. FABRE regrette que l'on n'ait pas d'information sur la hauteur en fin de saison pour connaître l'impact sur la croissance de la sensibilité des clones à la rouille. Pour une même note de rouille, on peut avoir en effet des croissances très différentes. Il faudrait une année d'observation supplémentaire pour conclure définitivement sur les 4 clones proposés, comme le prévoit le règlement technique, notamment du fait que l'année 2012 n'a pas été une année "favorable" aux rouilles.

H. de WITASSE THEZY fait remarquer que chez lui, il n'a observé de signes de rouille sur aucun des 4 cultivars en 2012.

E. PAILLASSA confirme qu'il n'y a pas de problème majeur sur ces clones dans le réseau IDF qui les évalue depuis 2005.

P. BALDET confirme à son tour que la première mesure de sensibilité à *Marssonina* aura lieu à Nogent en 2013. Un test équivalent sera conduit chez M. POLONI.

B. ROMAN-AMAT rappelle enfin que 2 clones sont aussi sensibles au puceron que I214. M. POLONI répond qu'il attend de connaître les résultats des tests en plein champ. Si un problème se déclenche, la filière en sera informée.

B. ROMAN-AMAT invite alors les membres du GIS Peuplier et les représentants des Ets 3C2A à quitter la salle pour permettre à la section Arbres Forestiers de délibérer

DISCUSSION GENERALE SUR LES CLONES DE PEUPLIER

1) Clones de *P. deltoides* du GIS PEUPLIER

B. ROMAN-AMAT rappelle les enjeux : le catalogue de clones de peupliers est pauvre en France. Par ailleurs, les clones de *P. deltoides* ne sont pas très demandés actuellement, mais ils pourraient être plus utilisés dans le Nord de la France, dans la mesure où les cultivars proposés par le GIS apportent un supplément de vigueur notable. Par rapport aux caractères requis, les cultivars ont passé avec succès les tests de sensibilité à la rouille, à *Marssonina* (sauf Delgas) et au Chancre (non obligatoire dans le règlement technique) avec néanmoins quelques risques pour Delgas et Delrive. En conclusion, pas de critiques majeures.

C. GINISTY nuance la supériorité des cultivars par rapport aux témoins. P. BOUILLON estime que les clones proposés sont des compromis qui valorisent au mieux les critères qui intéressent le populteur. C'est ce compromis qu'il faut évaluer autant que la performance sur tel ou tel caractère. Il fait aussi un rappel sur l'admission provisoire : la supériorité peut ne pas être totalement démontrée. Une nouvelle demande doit être faite dans un délai de 10 ans pour obtenir l'admission définitive ou, a contrario demander le retrait du registre. Il faut au moins 8 ans d'observation pour demander l'admission définitive.

E. PAILLASSA rappelle que les gains sur la croissance ont été estimés en comparaison avec des clones interaméricains. Aujourd'hui, on cherche à avoir des cultivars qui poussent comme KOSTER, qui ont une bonne forme et qui sont faciles à tailler. C'est bien un compromis qui est recherché et notamment la diversité génétique. En matière de croissance, l'objectif est d'atteindre le plus tôt possible une circonférence de 140 cm. E. PAILLASSA estime enfin qu'il y a beaucoup d'information sur les clones de *P. deltoides* proposés et se déclare favorable à leur admission aux nuances des sites d'utilisation près.

H. de WITASSE THEZY est étonné que les obtenteurs aient le choix des témoins. C. GINISTY répond que les témoins peuvent en fait être choisis dans une liste.

2) Clones euraméricains de M. POLONI (Ets 3C2A)

En préambule, B. ROMAN-AMAT rappelle que les critères fondamentaux d'admission pour ces clones sont croissance, résistance à *Melampsora* et à *Marssonina*. Il rappelle aussi que 3C2A a présenté des résultats dans 2 sites, dont un à faibles intrants. Pour les rouilles, le dispositif officiel est installé à Charrey, mais il n'y a qu'une seule année d'observation. Pour *Marssonina*, les observations seront faites en 2013 et 2014 à Nogent sur Vernisson. Enfin il existe de nombreux tests IDF où les clones sont présents et fournissent des informations supplémentaires.

~~P. BOUILLON ajoute que les dossiers de ces clones sont bien connus. On sait que ces clones sont issus de sélection ALTERRA. On peut comprendre que les protocoles suivis par M. POLONI s'écartent un peu de ceux du règlement technique.¹~~

P. BOUILLON estime qu'avec ces clones, on n'aura pas de contournement brutal de la résistance à la rouille, comme on l'a vu pour Beaupré. Au plus, peut-on craindre une évolution de sensibilité avec le temps. ~~Par ailleurs, M. POLONI aura à rédiger des contrats avec les pépiniéristes diffuseurs comportant des clauses stipulant que les risques pourraient faire l'objet d'un dédommagement.² Par ailleurs, c'est M. POLONI qui décidera des modalités de diffusion de ses obtentions, en rédigeant des contrats dont les montants de redevance et les clauses auront été acceptées par les parties signataires (M. POLONI et les pépiniéristes licenciés). La négociation et le suivi de la mise en œuvre de ces clauses ne relèvent pas du code forestier ou du code de la consommation, mais du code de la propriété intellectuelle.~~ ³P. BOUILLON rappelle

¹ Partie supprimée lors de l'adoption du PV au cours de la réunion de la section du 14 mars 2013

² Partie supprimée lors de l'adoption du PV au cours de la réunion de la section du 14 mars 2013

³ Partie ajoutée lors de l'adoption du PV au cours de la réunion de la section du 14 mars 2013

les termes du règlement technique disant que les protocoles ne sont que recommandés, que d'autres protocoles peuvent être proposés et que la radiation peut être demandée à tout moment.

E. PAILLASSA estime à son tour que dans le cas de ces 4 cultivars, il n'y a pas de risque majeur vis-à-vis de la rouille puisqu'aucun n'est totalement résistant. Le risque de contournement, expérimenté 3 fois avec des clones interaméricains, est a priori exclu. Si l'année d'observation (2012) a été peu favorable, il est réconfortant de voir que malgré tout, dans le test en conditions naturelles, les témoins ont été attaqués. Par ailleurs, ces clones proviennent des sélections ALTERA, qui est un laboratoire reconnu. Certes le schéma expérimental s'écarte du règlement technique !....

B. ROMAN-AMAT demande quel serait l'inconvénient d'attendre encore 4 ans pour inscrire ces clones? E. PAILLASSA répond qu'il est important dans le contexte actuel d'avoir du matériel nouveau pour diversifier la génétique populicole en France. Par ailleurs, ces clones vont arriver en douceur sur le marché, car le rythme de reboisement est très faible. Une non-inscription entraînerait à coup sûr une démotivation complète d'un des rares obtenteurs privés d'Europe.

A la question de S. GIRARD qui se demande si les 4 clones ont tous les mêmes intérêts, E. PAILASSA répond qu'a priori non, notamment vis-à-vis de la tolérance au puceron lanigère.

P. CHENTRIER confirme que les utilisateurs sont demandeurs d'une diversification.

B. MUSCH suggère de faire un choix parmi les clones proposés

A. BAILLY trouve qu'un clone apparaît moins sensible et un autre très sensible à la rouille. On pourrait admettre par exemple Garo et reporter l'admission des autres lorsqu'on aura plus d'informations.

B. ROMAN-AMAT constate que, certes M. POLONI n'a pas rempli toutes les obligations du règlement technique ; il rappelle cependant que notre règlement technique permet de radier un cultivar à tout moment sur la base d'informations nouvelles démontrant les risques entraînés par l'utilisation de ce cultivar, par exemple l'expression d'un caractère défavorable non observé jusque-là. En outre, après admission provisoire, un dossier d'admission définitive doit être déposé dans un délai de 10 ans : les clones admis provisoirement seront donc revus à assez bref délai. Il fait remarquer que le clone Beaupré est toujours inscrit dans notre catalogue. Il estime que M. POLONI a accepté que ses clones soient testés par des tiers : de ce point de vue il a donné des gages de sérieux. Par ailleurs, aucune plantation ne se fait sans les aides de l'état. Si on fait savoir que ces clones sont inscrits à titre provisoire et s'il n'y a pas d'aide, peu de boutures ou plançons seront vendus à court terme. La grande menace serait d'inscrire ces clones aux Pays Bas, comme ce fut le cas pour Polargo, Albedo et Degrosso. Il considère qu'une inscription provisoire lui paraîtrait possible si elle était assortie d'une obligation de fournir à la section les résultats des tests *Marssonina* et *Melampsora* dès qu'ils seront disponibles.

En conclusion, B. ROMAN-AMAT estime que trois des quatre clones "POLONI" ne représentent pas une menace majeure pour le populi-culture et offrent au contraire une diversification de l'éventail de clones. En revanche, le 518 (Ludo), s'avère sensible à la fois à la rouille et au puceron lanigère. Ce clone ne lui paraît pas devoir être admis (il pourrait être présenté ultérieurement à l'admission provisoire si des résultats plus favorables peuvent être fournis). Les 3 autres clones pourraient être admis à titre provisoire avec obligation de revenir devant la section dans 2 ans pour présenter les résultats actualisés.

La section Arbres Forestiers valide à l'unanimité l'admission provisoire en catégorie testée des clones de *P. deltoides* Delrive, Delvignac, Dellinois et Delgas du GIS Peuplier.

La section Arbres Forestiers valide à l'unanimité l'admission provisoire en catégorie testée des clones euraméricains Garo, Rona et Dano des Ets 3C2A.

Une admission définitive de ces clones devra être demandée au plus tard en 2022.

3) Demande d'admission provisoire en catégorie testée de deux clones d'*Eucalyptus* (FCBA)

A. BAILLY présente les deux clones d'*Eucalyptus* issus du croisement entre *Eucalyptus gunnii* Hook F. et *Eucalyptus dalrympleana* Maiden (dénomination commune « gundal »). Voir [Annexe 6](#) pour illustrations et détails complémentaires.

CLONE 208 : Clone sélectionné en 1982 dans une famille issue du lot de graines FCBA numéro 790781 récolté sur un arbre « gundal » sélectionné sur le domaine INRA de l'Hermitage à Pierroton (33)

CLONE 645 : Clone sélectionné en 1985 dans une famille issue de pollinisation libre récoltée sur un arbre *gunnii* sélectionné sur le domaine INRA de l'Hermitage à Pierroton.

Caractères distinctifs des clones 208 et 645 :

- Caractères juvéniles : caractéristiques du feuillage au stade de prélèvement des boutures herbacées sur le critère : ratio Longueur/largeur des feuilles. Les valeurs L/l observées pour les 2 clones sont :
 - o 208 : L/l : 1 et 1.5
 - o 645 : L/l 2.0 à 2.5
 - o Témoins *gunnii* 87634 : L/l 0.8 à 1.0 et témoin gundal 821290 : L/l 1.2 à 1.5
- Caractéristique au stade adulte : couleur de l'écorce. Clone 208 - écorce grise; clone 645 - écorce claire et rameaux de couleur rouge
- Des marqueurs microsatellites permettent de distinguer sans ambiguïté les deux clones.

Mode de multiplication :

La production de plants d'eucalyptus est assurée par bouturage horticole à partir de pieds-mères élevés en conteneurs. La production de boutures est réalisée au printemps et en été avec la technique de bouturage sous arrosage intermittent ; les pieds mères sont taillés en fin d'hiver de manière à favoriser l'émergence de pousses épïcormiques.

Les boutures sont prélevées sur le pied mère lorsqu'elles sont suffisamment développées (3 à 4 paires de feuilles) ; pour faciliter l'enracinement on utilise une hormone de bouturage (AIB). Pendant la saison de bouturage un pied mère peut fournir entre 10 (pied mère de moins d'un an) et 30 à 40 boutures (pied mères de 3 ans). Après 3 saisons de végétation, le pied mère doit être renouvelé (plants produits in vitro ou par bouturage horticole) afin d'éviter son épuisement et la baisse d'enracinement.

Critères d'évaluation pour l'admission provisoire

- adaptation au froid : estimation à l'aide de tests artificiels en chambre climatique (plants de 6 mois et de 18 mois) et/ou de résultats de comportement au froid sur le terrain
- croissance : croissance en hauteur

Critères d'admission

- adaptation au froid : supériorité par rapport au clone gundal 821290. La méthodologie retenue est celle de tests en enceinte climatique contrôlée. Cette technique consiste soumettre de jeunes plants de 1 ou 2 ans à des chocs thermiques de différentes amplitudes et à évaluer les dégâts sur le feuillage par rapport à des clones témoins (821290-870634). Les tests au froid en enceinte climatique contrôlée correspondent à 2 campagnes de tests réalisés à l'automne 2010 (plants de 6 mois) et à l'automne 2011 (plants de 18 mois) : pour chaque campagne, chaque clone est soumis à 3 séries de chocs thermiques avec 3 niveaux de froid (-7°C, -8°C et -9°C); dans chaque série un clone est représenté par 9 copies.

- croissance : performance de 75% minimum par rapport au clone 821290

Résultats :

Les 2 clones 208 et 645 ont une meilleure adaptation au froid que le clone de référence 821290 (qui a un comportement proche de celui d'un clone de *gunii* pur). Par ailleurs, le clone 208 est supérieur pour ce critère au clone 645.

Pour la croissance, c'est le clone 645 qui se révèle le plus performant (supérieur au clone 821290). Le clone 208 a une croissance moins soutenue que le clone 821290 (perte d'environ 20%).

Les deux clones proposés à l'admission sont donc complémentaires mais leurs zones d'utilisation diffèrent (Cf. [Annexe 6](#)).

Alain Bailly : le froid de ce printemps n'a endommagé ni l'un ni l'autre de ces clones. Ces clones sont destinés à la production de bois d'énergie (TCR) et éventuellement de B.O.

C. LECLERC ajoute qu'il y aura obligation de déposer les dénominations pour officialiser l'admission.

La section Arbres Forestiers valide à l'unanimité l'admission provisoire en catégorie testée des clones d'Eucalyptus FCBA 208 et 645.

Point 7. Information sur la réunion du 31 mai 2012 du Comité Plénier du CTPS (*information*)

C. LECLERC fait le point sur les principales décisions prises lors du dernier comité plénier du CTPS :

- Validation du règlement intérieur du CTPS. Ce règlement intérieur intègre un guide de l'expert rédigé par chaque section et qui est validé par les membres de la section. A terme il est prévu de présenter les travaux de la section devant le comité plénier.

- La VATE fait l'objet d'un rapport chaque année de la part de chaque section.

- 25 projets ont été soumis en réponse au dernier appel à projets du CTPS pour un montant total de 3,5 M€. Au final, 14 (+2 au titre du plan écophyto) projets ont été retenus. Pas de projets forestiers soumis.

- La diffusion des données d'évaluation des variétés à des fins autres que régaliennes se fera sous forme d'une charte.

- Prochaine réunion du comité plénier : 21 novembre 2012.

Point 8. Informations internationales sur la certification et la commercialisation des graines forestières (*information*)

1) Groupe de travail de l'OCDE - Paris (2-4 octobre 2012)

Les principales informations du compte rendu rédigé par P. BOUILLON (Cf. [Annexe 7](#)) sont reproduites ci-après :

Ajout de la catégorie testée au système de certification de l'OCDE : après 16 années de discussion, l'harmonisation entre la directive 99/105/CE et le système OCDE s'achève enfin, avec l'ajout de la dernière catégorie qui manquait encore au sein de l'OCDE, la catégorie testée. Un dispositif réglementaire harmonisé est donc désormais en place au niveau mondial. Il permet d'échanger des matériels forestiers de reproduction (MFR) issus de tous les continents et de tous les climats selon une terminologie partagée.

Relations entre le secteur forestier et le secteur fruitier : le groupe de travail a progressé dans la définition de la multifonctionnalité forestière et la possibilité de prendre en compte des arbres producteurs de fruits sauvages. L'Espagne a insisté sur la très nette différenciation des

filiales forestières et fruitières. Elle a particulièrement veillé à ce que la rédaction ne laisse aucune ambiguïté : les MFR ne présentent aucun intérêt pour les producteurs de fruits et réciproquement, les matériels de reproduction fruitiers sont inadaptés aux enjeux forestiers.

L'ISF propose de faire appel à l'IUFRO ou au PCRD de l'UE pour définir des régions de provenance européennes transnationales fondées sur de véritables analyses scientifiques, ainsi que des stratégies d'utilisation des ressources génétiques forestières distinctes de certaines visions régionales restrictives (les pays fédéraux Allemagne, Espagne et Italie semblent particulièrement visés par cette intervention).

Registre des matériels de base : mise en place d'outils devant permettre la constitution en continu d'un registre agrégé des matériels de base admis dans l'OCDE, par espèce et catégorie. Démarche parallèle à celle de l'UE, à finaliser en 2013.

Prochaine réunion du groupe technique de travail : avril 2013.

Prochaine réunion plénière : octobre 2013

La section Arbres forestiers considère que ces travaux au sein de l'OCDE, et le rapprochement des systèmes de l'UE et de l'OCDE sont extrêmement positifs.

2) Evolution de la réglementation communautaire sur la commercialisation des semences

R. CAILLIATE fait une présentation du projet de révision de la réglementation européenne relative aux semences et plants qui sera, pour sa partie « contrôle », intégrée dans un règlement plus vaste comprenant aussi l'alimentation humaine et animale, la santé et le bien-être animaux, la santé des végétaux. Pour les semences agricoles, des mesures spécifiques à chaque secteur seront définies ultérieurement dans des actes secondaires. Dans le projet de règlement sur les matériels végétaux de reproduction, une partie concerne spécifiquement les MFR, reprenant a priori in extenso la directive 99/105/CE à laquelle seraient ajoutées de nouvelles dispositions sur les redevances liées au coût des contrôles.

La commission Européenne a transmis le 30 juillet 2012 un "non-document" (non officiellement transmis au Conseil et au Parlement), donnant un aperçu du travail de refonte de la réglementation en cours. Les Etats Membres doivent réagir sur ce document.

A l'issue de l'exposé de R. CAILLIATE, P. BOUILLON rappelle qu'en matière de semences forestières, et faisant référence à la dernière réunion de l'OCDE, la filière forestière est maintenant dans un environnement réglementaire stabilisé en Europe et dans le monde. Le secteur forestier reste en attente d'informations de la Commission Européenne sur la plus-value apportée par le projet de règlement par rapport à la situation actuelle.

P. BOUILLON attire aussi l'attention sur le fait que, dans le projet de réglementation, la totalité des coûts du contrôle, de l'admission des matériels de base et de la certification seront supportés par la filière. R. CAILLIATE répond que les Etats Membres, s'ils le souhaitent, peuvent décider de la gratuité du contrôle. A ce sujet, J. FATUS fait état de la position de FNE sur le contrôle et la certification des MFR (Cf. [Annexe 8](#)).

P. BOUILLON ajoute enfin que dans une majorité d'Etats Membres de l'union européenne, les administrations forestière et agricole relèvent de ministères distincts, ce qui ne facilite pas la circulation de l'information brusseloise. Malgré ces éléments défavorables, sur les 10 pays qui se sont prononcés sur le projet de nouveau règlement, notamment les grands pays forestiers européens, tous veulent voir la forêt sortie du projet de fusion des directives « semences agricoles », en cohérence avec l'avis du comité permanent forestier européen du 04/07/2012.

B. ROMAN-AMAT conclut, en rappelant l'avis très réservé de la section Arbres Forestiers du CTPS sur l'application aux graines d'arbres forestiers d'une refonte de la Réglementation communautaire sur la commercialisation des semences. Il annonce également que la section Arbres Forestiers du CTPS rédigera d'ici la fin de l'année un document faisant état de sa position sur ce dossier.

Point 9. Information sur l'application informatique CHLOE développée par le MAAF *(information)*

L'application CHLOE est nationale, accessible par le web et destinée à appuyer l'application de la réglementation sur le contrôle du commerce de MFR, afin d'assurer une chaîne de traçabilité de la récolte à la plantation, d'organiser la certification et les contrôles, et d'informer les utilisateurs.

Le projet a démarré en juin 2009. L'application informatique en est actuellement à sa version 3 et comporte les modules suivants :

- Fournisseurs et sites de fournisseurs
- Régions de Provenances (régions IFN + géographie)
- Matériel de Base admis (caractéristiques, localisation, contacts, observations, pièces jointes pour tous les types et catégories, géographie)
- Certificats-maîtres (C.M. de récolte ou d'importation, C.M. de mélanges, documents d'information mutuelle d'importation ou d'exportation, C.M. antérieurs).

A terme, CHLOE comportera aussi un module « contrôles ».

Adresse web du site CHLOE : <http://foret.agriculture.gouv.fr/chloe>. Un identifiant et un mot de passe, délivrés par P. BOUILLON (pierre.bouillon@agriculture.gouv.fr), sont nécessaires pour accéder à l'outil.

P. BOUILLON remercie J. BERGOUGNAN de sa présentation et précise qu'avec CHLOE, l'Etat s'est doté d'un outil qui remplace tous les anciens outils de suivi et, à terme, de contrôle utilisés par les DRAAF. Il ajoute que l'on peut maintenant suivre le parcours d'un matériel de base jusqu'à son admission, saisir également en temps réel les potentiels de récolte. CHLOE gère la confidentialité des informations par l'attribution aux différents utilisateurs de droits restreints. En revanche, on ne peut pas encore suivre les MFR jusqu'au terrain.

B. ROMAN-AMAT remercie les membres de la section Arbres Forestiers de leur participation à cette réunion et clôture la séance en fixant les dates des réunions de l'année 2013.

<p>Date de la prochaine réunion de la section "Arbres Forestiers" : 14 mars et 17 octobre 2013</p>
--

La séance est levée à 17 h.40

Jean-Charles Bastien

Relecture de : Aurélien Brochet, Bernard Roman-Amat et Pierre Bouillon

ANNEXE I. Liste des membres de la section « Arbres Forestiers » 2011 – 2014

Représentants de l'Administration

Président de la section	: M. ROMAN-AMAT (Bernard)	Présent
	Secrétaire technique	: M. BASTIEN (Jean-Charles) Présent
Président du Comité Plénier	: M. VIALLE (Paul)	Excusé
Secrétaire Général du CTPS	: M. LECLERC (Christian)	Présent

Représentants au titre des fonctions (ou leur représentant nommé désigné)

Le Directeur général de la DGPAAT (MAAP) représenté par : Mme Van de MAELE (Elisabeth)	Absente
Le Sous-directeur de la forêt et du bois du MAAP représenté par : M BOUILLON (Pierre)	Présent
Le Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (Ministère de l'Economie et des Finances) représenté par : M. GUYONNET-DUPERAT (Quentin)	Absent
Le Directeur chargé de la biodiversité au Ministère chargé de l'écologie : M. ROGIER (Philippe)	Absent
Le Sous-directeur de la qualité et de la Protection des Végétaux (MAAP) représenté par : M. CAILLIATTE (Remy)	Présent
Le Directeur technique de l'Office National des Forêts représenté par : Mme MUSCH (Brigitte) - invitée	Présente
Le Chef du Département Forêts et Milieux Naturels de l'INRA représenté par : Mme DESPREZ-LOUSTEAU (Marie-Laure)	Excusée
Le Directeur scientifique de l'Irstea représenté par : M GINISTY (Christian)	Présent
Le Directeur du GEVES : M. MASSON (Fabien)	Absent
La Présidente du CPOV : Mme BUSTIN (Nicole)	Absente

Experts scientifiques

M. ROGER (Olivier)	Présent
Mme CHAUVIN (Josette)	Présente
M. CONCHE (Joël)	Présent
M. PASTUSZKA (Patrick)	Excusé
M. GUIARD (Joël)	Excusé
M SICARD (Georges)	Absent

Experts invités :

M. ALAZARD (Pierre),	Excusé
M. BALDET (Patrick)	Présent
M. BEGOUGNAN (Jérôme)	Présent
M. BERTHELOT (Alain)	Présent
M. BOURLON (Vincent)	Présent
M. BROCHET (Aurélien)	Présent
M. COLLIN (Eric)	Présent
Mme FABRE (Bénédicte)	Présent
M. MARGOET (Yannick)	Présent
M. PAILLASSA (Eric)	Présent
Mme FAVRE (Bénédicte)	Présent
M. PHILIPPE (Gwenaël)	Présent

Représentants des professionnels et des utilisateurs

Le Vice-président du Comité Plénier du CTPS : M. DESPREZ (François)	Absent
---	--------

Représentants de l'interprofession

M. REY (Bernard)	Absent
M. VASCHALDE (Eric)	Présent
M. WOHRER (Jean)	Présent

Représentants des obtenteurs de variétés

M. BAILLY (Alain)	Présent
M. BOUTTEAUD (Pierre)	Présent

Représentants des établissements producteurs de semences ou de plants

M. NAUDET (Vincent)	Présent
Mme WININGER (Isabelle)	Présent

Représentants des agriculteurs multiplicateurs de semences ou de plants

M GENTHIALON (Daniel)	Présent
M. LEMONNIER (Michel)	Excusé

Représentants des utilisateurs de semences ou de plants

M. de WITASSE THEZY (Henri) - invité	Présent
M. CHAPERON (Henri)	Excusé
M. CHENTRIER (Pascal)	Présent
M. COSTAZ (Patrick)	Absent
M. FERRON (Jean-Louis)	Présent

Représentants des utilisateurs de produits des récoltes

Mme FATUS (Juliette)	Présente
----------------------	----------

Représentants des instituts techniques spécialisés ou assimilés

Mme GIRARD (Sabine)	Présente
Mme MERZEAU (Dominique)	Présente

ANNEXE II. Tableau synthétique des fructifications 2012 observées sur diverses espèces forestières

ESSENCE	CARACTERISATION FRUCTIFICATION 2012	Incidence pour l'approvisionnement en pépinière
---------	-------------------------------------	---

Chêne sessile	Quasi nulle - quelques récoltes QPE 203 - 204 - 311 - 362	Pas de stock
Chêne pédonculé	Nulle sauf QRO 361 abondant	Pas de stock
Chêne rouge	Fructifère - pas de problème	
Chênes méditerranéens	Très pauvre	Pas de stock
Châtaignier	Fructifère - pas de problème sauf certaines RP	
Hêtre	Nulle	Stocks - besoins en forte baisse
Merisier	Quasi nulle (petite récolte VG Avessac)	Stocks
Erable sycomore	Nulle	Léger stock
Erable plane	Nulle	Stocks
Frêne commun	Quasi nulle	Stocks - Chute de la demande (Chalara)
Charme	Fructifère - pas de problème	
Alisier torminal	Quasi nulle	Pas de stock
Cormier	OK	
Noyers	Faible - Récolte difficile mais peut-être suffisante	

Douglas	VG France2 et Luzette (peu) fructifères et récoltés	Stocks (pour tous VG)
Pin maritime	Très faible fructification	Demande en accroissement - stocks restreints
Pin taeda	Fructification nulle	Pas de stock
Pin sylvestre	Récolte VG Taborz - récoltes en peuplts prévues	Stocks
Pin laricio Corse	VG fructifères	Stocks
Pin laricio Calabre	VG Sivens insuffis. Fructifère	Stocks
Pin noir d'Autriche	Peu d'infos à ce jour	Problème - pas de stocks
Epicéa commun	Non fructifère	Stocks
Sapin pectiné	Non fructifère sauf récolte AAL 401	Stocks (Pb pour AAL 501)
Sapin de Vancouver	Non fructifère (pb recherche peuplts.)	Stocks
Mélèze d'Europe	Quasi nulle - pas de fructification sur VG Le Theil	Stocks pauvres
Mélèze hybride	Récolte VG Lavercaillère	
Cèdre de l'Atlas	Fructification moyenne	Stocks
Sapin Bornmüller	Première récolte VG du Lot (pour mémoire)	

LEGENDE

Suffisant
Intermédiaire
Très insuffisant ou nul

FRUCTIFICATION DES CHENES SESSILES ET PEDONCULES FRANCAIS

CHENE SESSILE (années de fructifications)

REGIONS DE PROV.		'81	'82	'83	'84	'85	'86	'87	'88	'89	'90	'91	'92	'93	'94	'95	'96	'97	'98	'99	'00	'01	'02	'03	'04	'05	'06	'07	'08	'09	'10	'11	'12		
NORD	QPE 101- Bordure Manche				1	0	1	0	0	1	1	0	1	0	2	0	0	1	0	1	0	1	0	2		1	0	2	0	2	0	2	0		
NORD	QPE 102- Picardie	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	2	1	2	0	2	0	2	0		
OUEST	QPE 103- Massif Armoricain	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	1	0	2	0	1	0	2	0		
OUEST	QPE 104- Perche	0	2	0	0	0	2	2	0	2	0	0	1	0	2	2	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0	2	0	1	0	2	0		
CENTRE	QPE 105- Sud bassin parisien	0	2	0	2	0	2	2	2	2	1	0	2	1	2	1	2	1	1	2	0	2	1	2	1	1	2	2	0	2	0	2	0		
OUEST	QPE 106- Secteur ligérien	0	2	0	2	0	2	2	1	2	0	0	1	2	2	2	1	2	0	1	0	1	1	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0		
CENTRE	QPE 107- Berry-Sologne	0	2	0	2	0	1	2	0	2	0	0	2	2	2	2	1	1	0	0	2	0	2	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0		
EST	QPE 201- Ardennes																								0	0	0	2	0	2	0	2	0		
EST	QPE 203- Nord-Est limons et argiles	1	2	0	1	2	0	2	1	2	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	0	2	1	
EST	QPE 204- Nord-Est gréseux	0	2	0	0	2	0	0	1	2	0	0	1	2	0	0	0	0	2	0	2	1	0	2	0	1	1	2	0	2	0	2	0	2	1
EST	QPE 205- Vallée de la Saône	2	2	0	2	0	0	2	1	2	0	0	0	2	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	0	0	2	2	1	2	0	0	0	0	
EST	QPE 212- Est bassin parisien	0	0	0	2	0	2	2	1	2	2	0	2	2	2	1	0	1	0	2	1	2	0	1	0	0	1	2	0	2	0	2	0	2	0
OUEST	QPE 311- Charentes-Poitou	0	0	0	2	0	2	0	2	2	0	0	0	1	0	2	1	2	0	0	0	2	2	2	0	1	0	2	0	1	0	2	1	1	
SUD	QPE 362- Gascogne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	0	1	2	0	1	0	2	0	1	1	
SUD	QPE 403- Rouergue-Massif Central																										2	0	0	0	0	0	0	0	0
CENTRE	QPE 411- Allier	0	2	0	2	0	0	2	0	2	0	0	0	2	2	2	0	0	0	0	0	1	0	2	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	
CENTRE	QPE 422- Morvan Nivernais	2	0	0	2	1	0	2	0	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	2	0	2	0	2	0	2	0
EST	QPE 500- Alpes et Jura																											2	0	2	0	0	0	0	0

CHENE PEDONCULE (années de fructifications)

REGIONS DE PROV.		'81	'82	'83	'84	'85	'86	'87	'88	'89	'90	'91	'92	'93	'94	'95	'96	'97	'98	'99	'00	'01	'02	'03	'04	'05	'06	'07	'08	'09	'10	'11	'12		
NORD	QRO 100- Nord-Ouest	0	2	0	2	0	2	0	0	2	0	0	0	1	2	2	0	0	1	2	1	2	1	1	2	1	1	2	0	2	0	2	0	0	
EST	QRO 201- Plateaux du Nord-Est	0	2	0	2	2	0	2	1	1	0	0	2	0	0	2	1	0	2	1	1	2	0	1	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	
EST	QRO 202- Vallée du Rhin	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	
EST	QRO 203- Vallée de la Saône	2	2	2	2	0	0	2	2	2	0	0	2	2	0	2	1	0	2	0	2	0	1	0	0	0	2	2	0	2	0	0	0	0	
SUD	QRO 301- Nord de la Garonne																											0	0	0	0	0	0	0	0
SUD	QRO 361- Sud-Ouest	0	2	0	1	1	0	0	0	1	1	0	2	1	1	1	0	2	1	1	0	0	1	1	0	2	0	0	1	0	2	0	2	0	
SUD	QRO 421- Massif Central	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

LEGENDE	0	Fructification nulle ou insignifiante
	1	Fructification faible, ne permettant pas de couvrir + de 60 % des besoins
	2	Fructification permettant de couvrir l'intégralité des besoins

ANNEXE III. Modification du registre des MFR

Modification de l'Annexe 2 du registre (cat. Sélectionnée)

Bilan : 87 propositions (surface : - 615 ha)

- 13 propositions d'inscription (surface : + 131 ha)

- 40 propositions de modification (surface : - 300 ha)

- 34 propositions de radiation (surface : - 446 ha)

Verger à graines admis	Origine		Localisation		Autres caractéristiques du matériel de base				date admission (date dernière modification)			
	Nom du matériel de base	Référence du matériel de base	Indigène	Origine des composants	Commune	Dépt.	Identification parcellaire	Nombre et nature des composants		Nombre de plants	Age (années de plantation)	Surface (ha)
				remarquables sélectionnés en régions frontalières côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Bourgogne et Bretagne.	Bellegarde		Lieu-dit Les Garrigues (cadastre = Grand Plagnol ES), parcelles 330034 B168 à 174	158 clones	694	2 à 9 ans (1999 et 2006)	1.4	26/09/2008
avant CTPS					après CTPS							
Espèce (non français)	Région de Provenance		Nombre de peuplement	Surface (ha)	Nombre de peuplement	Surface (ha)	diff. Nb	diff. Surf				
Chêne pédonculé	QRO201-Plateaux du Nord-Est		14	486.16	14	479.46	0	-6.70				
	QRO203-vallee de la Saône		33	1 195.10	28	1 140.14	-5	-55.02				
	QRO361-Sud-Ouest		26	371.89	25	365.89	-1	-6.00				
Chêne rouge	QRU903-Sud-Ouest		25	160.31	23	157.04	-2	-3.27				
Chêne sessile	QPE102-Picardie		6	326.95	8	350.75	2	23.80				
	QPE106-Secteur ligérien		6	1 511.30	6	1 484.99	0	-26.31				
	QPE203-Nord-Est limons et argiles		30	671.69	29	659.81	-1	-11.88				
	QPE212-Est Bassin parisien		18	467.36	18	463.28	0	-4.08				
	QPE411-Allier		10	1 251.83	10	1 241.96	0	-9.87				
Douglas vert	PME901-France basse altitude		49	295.93	50	303.96	1	8.03				
Epicéa commun	PAB202-Massif vosgien gréseux		3	71.22	2	65.80	-1	-5.42				
Erable sycomore	APS101-Nord		7	231.97	8	233.38	1	1.41				
Hêtre	FSY201-Nord-Est		61	2 503.18	58	2 160.10	-3	-343.08				
Mélèze d'Europe	LDE240-Nord Est et Massif central		26	143.63	24	134.28	-2	-9.35				
Merisier	PAV901-France		67	626.85	64	615.65	-3	-11.20				
Pin noir d'Autriche	PNI902-Sud-Est		18	483.72	18	443.17	0	-40.55				
Pin sylvestre	PSY202-Massif vosgien		11	671.94	10	661.34	-1	-10.60				
	PSY205-Plaine de Haguenau		16	4 581.63	10	4 477.73	-6	-103.90				
	PSY402-Livradois-Velay		12	128.92	14	140.70	2	11.78				
	PSY403-Plateaux foréziens		17	48.38	17	55.94	0	7.56				
	PSY404-Margeride		13	182.64	11	190.41	-2	7.77				

ANNEXE IV. Fonctionnement des vergers de noyer hybride de l'ALBENC

Fonctionnement des vergers MJ209 L'Albenc, NG23 L'Albenc et NG38 L'Albenc produisant des noix hybrides

Les différentes espèces de noyers⁴ ont la faculté de s'hybrider naturellement entre elles. Parmi ces hybrides, certains ont été jugés particulièrement intéressants pour la production de bois en France (Jay Allemand et cool., 1996). Ils sont issus du croisement de noyers noirs (*Juglans nigra* ou *J. major*) avec du noyer commun (*J. regia*).

Certains individus de noyers noirs ont ainsi été sélectionnés car ils présentaient une aptitude particulière à s'hybrider avec des variétés de noyer commun en raison de la synchronisation de leur floraison femelle avec l'émission du pollen des variétés en question.

Ainsi, la variété fruitière Franquette, principale composante de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Noix de Grenoble » et dont les fleurs apparaissent tardivement au printemps pollinise certains noyers noirs sur lesquels peuvent ensuite être récoltées des noix hybrides. C'est notamment le cas de deux noyers noirs (*Juglans nigra*) : NG23 et NG38 et d'un noyer de l'Arizona (*Juglans major* ou *J. torreyi*) : MJ209.

Les vergers L'Albenc-MJ209, L'Albenc-NG23 et L'Albenc-NG38 sont situés en plein cœur de la zone d'appellation d'origine contrôlée « Noix de Grenoble », dans un environnement où la variété Franquette compose plus de 88 % des noyeraias⁵. Rappelons que le pollen de noyer commun est très léger et qu'il peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres (in Doré et Varaquaux, 1996). Pour les noyers noirs « compatibles », notamment NG 38 et MJ209, la pollinisation par les noyers de la variété Franquette situés aux alentours est donc très facile. C'est d'ailleurs vérifié depuis longtemps par les taux élevés de plants hybrides obtenus chaque année. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'installer des pollinisateurs à l'intérieur des vergers, qui ne sont donc composés que de ramets du clone de noyer noir « hybridogène ». Bien que cela soit également possible pour le NG23, il est recommandé et prudent d'installer les pollinisateurs spécifiques sélectionnés par E. Germain pour obtenir les meilleurs résultats.

Arrivées à maturité, les noix sont récoltées sur les ramets de noyers noirs. Il est alors possible, à partir d'un échantillon, de connaître la proportion de noix hybrides (méthode destructive basée sur la phyllotaxie de la gemmule). Cette méthode n'est pas utilisée ici, puisque le gestionnaire des vergers est pépiniériste et récolte les noix pour sa propre production de plants.

Dans le cas présent, l'évaluation du taux d'hybridation se fait en fin d'été sur les planches de semis à partir de critères morphologiques. Le pépiniériste identifie et repère les semis de noyers noirs en croisant divers critères (phyllotaxie, aspect général du feuillage, nombre de folioles, pubescence et denture des feuilles...), afin de les séparer des plants hybrides au moment de l'arrachage.

Ainsi, le voisinage de parcelles de noyers noirs (aux Allavards ou au Buisson par exemple), n'est pas gênant, dans la mesure où les plants de noyers noirs résultant de leurs éventuels sont repérés et séparés lors du tri en pépinière.

Le taux de semis de noyers hybrides dans les planches de semis de noix récoltées dans les vergers de la pépinière varie selon les années, mais il a toujours été supérieur à 70 % pour MJ209L'Albenc et NG38L'Albenc et à 60% pour NG23L'Albenc.

Références :

Doré et Varoquaux coord., 2006- Le noyer in « Histoire et amélioration de cinquante plantes cultivées ». INRA éd., Paris, 469-479.

Germain, Prunet et Gracin, 1999- Le noyer. Monographie, CTIFL éd., Paris, 279 p.

Jay-Allemand C., Fady B. and Becquey J. 1996. Walnut trees for woodland use in Mediterranean countries: current situation and prospects. *Nucis* 5: 10–13.


S. Girard, IDF-CNPF, le 14 septembre 2012

⁴ *Juglans regia*, *J. nigra*, *J. hindsii*, *J. seboldiana*, *J. cinerea*...

⁵Source : SENURA : Station Expérimentation Nucicole en Rhône-Alpes, située à Chatte (38).
<http://www.senura.com>

Précisons que les deux autres variétés de l'AOC « Mayette » et « Parisienne » sont également présentes dans le secteur mais en surface nettement inférieure. <http://www.aoc-noixdegrenoble.com>

ANNEXE V. Inscription provisoire de 4 cultivars de *P. deltoïdes* du GIS Peuplier



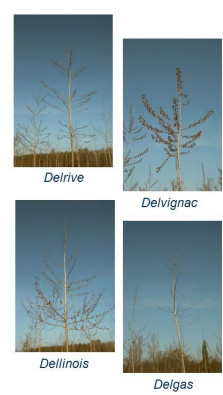
Dossier d'inscription provisoire de 4 cultivars de *P. deltoïdes* du GIS Peuplier

Section arbres forestiers du CTPS, Paris

C. Bastien, B. Fabre,
P. Baldet, V. Bourlon,
A. Berthelot,
18 octobre 2012


Plan

- Présentation des 4 cultivars
- Les principaux traits observés
- Les sites d'expérimentation
- Résultats
- Conseils d'utilisation



Présentation des 4 cultivars

- Des hybrides F1 intra-spécifiques de *P. deltoïdes*
- Croisements réalisés par l'INRA d'Orléans en 1989
- Co-obtentions GIS Peuplier : INRA, Irstea, FCBA
- Parents : *P. deltoïdes* de l'Illinois




	Père	Mère			
	73021-15	L123-011	Alaric		
	73028-62	Delrive femelle	Delvignac mâle	Dellinois mâle	
	L155-079	Delgas femelle			

- Protection communautaire d'obtention végétale (COV), en test DHS au BSA de Scharnhorst (D) depuis fév. 2011
- Identification ADN (INRA et BioGEVES) : profils moléculaires uniques

Présentation des principaux traits

- Relatifs au RT d'admission en vigueur, pour une admission provisoire, parfois plus d'informations quand nécessaire,
- Regroupements des principaux traits observés :
 - Croissance en pépinière (à 1 et 2 ans) et durée de végétation*
 - Croissance en plantation, après au moins 4 ans*
 - Sensibilité à *Marssonina brunnea** (brunissure des feuilles),
 - Sensibilité à *Melampsora larici-populina** (rouille du mélèze)
 - Sensibilité à *Xanthomonas populi* (chancres bactérien).

* Trait obligatoirement évalué pour une homologation provisoire




Les sites d'expérimentation « croissance »

- Croissance en pépinière :
 - Pépinière de Guéméné-Penfao,
 - Pépinière INRA d'Orléans,
 - Pépinière Irstea de Nogent-sur-Vernisson,
 - Pépinière FCBA de Charrey-sur-Saône,
- Croissance en plantation :
 - Plantation de Bourret,
 - Plantation de Baurech,
 - Plantation de Le Mazeau,
 - Plantation d'Auvignac,



Les sites d'expérimentation « agents pathogènes »

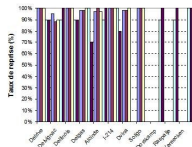
- Sensibilité à *Marssonina brunnea* :
 - Pépinière Irstea de Nogent-sur-Vernisson,
- Sensibilité à *Melampsora larici-populina* :
 - Evaluation des résistances qualitatives à INRA Champenoux,
 - Sensibilité en conditions d'infection naturelle à Charrey-sur-Saône,
 - Détection de *M. larici-populina* (ADN) sur feuilles infectées naturellement INRA Orléans et Champenoux,
- Sensibilité à *Xanthomonas populi* :
 - Pépinière INRA de Querré,



Résultats – croissance en pépinière

Taux de reprise


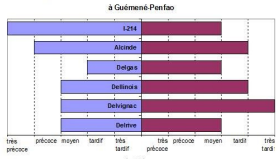
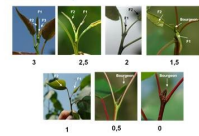
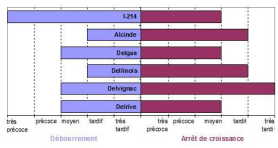
- Taux de reprise satisfaisants, s'agissant de *P. deltoïdes*
- Rappel : le respect de bonnes pratiques dans la découpe et la conservation des boutures doit permettre de maintenir ces bons taux de reprise



	Pép1 - 2012	Pép2 - 2012	Pép3 - 2012	Pép5 - 2010	Pép6 - 2010
	Nogent	Charrey	Guéméné	Ardon	Guéméné
Effectif initial	60	60	60	10	10
Delrive	100%	100%	100%	90%	90%
Delvignac	95%	88%	90%	90%	100%
Dellinois	100%	100%	100%	90%	90%
Delgas	98%	98%	100%	100%	70%
Alcende	97%	100%	97%	90%	100%
1214	100%	100%	100%	100%	80%
Dvina	98%	98%	100%		
Soligo	100%	100%	100%		
Donsamp				90%	100%
Raspaje				90%	100%
Verecken				100%	100%

Résultats – croissance en pépinière

Durée de végétation

- Phénologie du débournement :
 

- Phénologie de l'arrêt de croissance (ou défeuillage) :
 


Résultats – croissance en pépinière

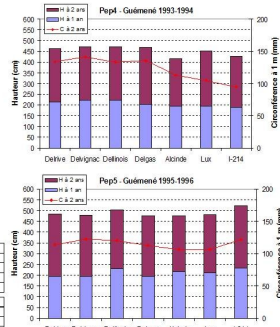
Croissance en hauteur et en circonférence

- Appréciée sur deux dispositifs, 2 années de suite, à Guéméné-Penfao
- Croissance en hauteur comparable aux témoins *P. deltoïdes* (Lux et Alcide), légèrement inférieure à I-214
- Croissance en diamètre équivalente ou supérieure à celle des témoins *P. deltoïdes*



PEP4 H2	Alcide	Lux	I-214	PEP5 H2	Alcide	Lux	I-214
Delrive	ns	ns	ns	Delrive	ns	ns	ns
Delvignac	ns	ns	ns	Delvignac	ns	ns	ns
Dellinois	ns	ns	ns	Dellinois	ns	ns	ns
Delgas	ns	ns	ns	Delgas	ns	ns	ns

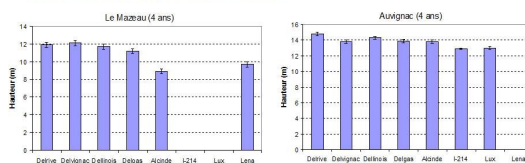
PEP4 C2	Alcide	Lux	I-214	PEP5 C2	Alcide	Lux	I-214
Delrive	ns	ns	ns	Delrive	ns	ns	ns
Delvignac	ns	ns	ns	Delvignac	ns	ns	ns
Dellinois	ns	ns	ns	Dellinois	ns	ns	ns
Delgas	ns	ns	ns	Delgas	ns	ns	ns



Résultats – croissance en plantation

Croissance en hauteur

- Appréciée sur les deux dispositifs en parcelles unitaires de 9 arbres : Auvignac et Le Mazeau,
- Mesure de hauteur totale à 4 ans de plantation



Valeurs critiques du test de Dunnett :

Le Mazeau = 1,3 m

Auvignac = 0,6 m

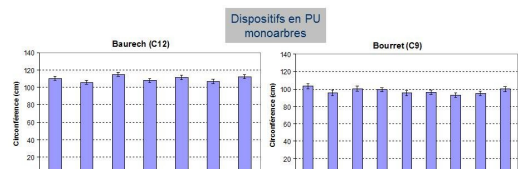
→ Supériorité par rapport à tous les témoins, sauf Alcide à Auvignac (équivalence)

Le Mazeau H4	Alcide	Lux	Auvignac H4	Alcide	I-214	Lux
Delrive	ns	ns	Delrive	ns	ns	ns
Delvignac	ns	ns	Delvignac	ns	ns	ns
Dellinois	ns	ns	Dellinois	ns	ns	ns
Delgas	ns	ns	Delgas	ns	ns	ns

Résultats – croissance en plantation

Reprise et Croissance en circonférence

- Appréciée sur 4 dispositifs, deux PU de 9 et deux monoarbres
- Reprise parfaite sauf accident sur 1 site (dégâts de bovins au Mazeau)



Valeurs critiques du test de Dunnett :

Bourret = 10,7 cm

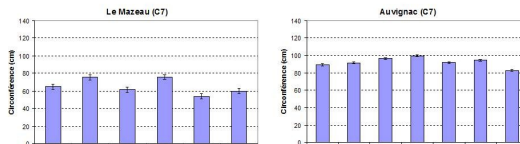
Baurech = 9,4 cm

→ pas de différence significative avec les témoins

Résultats – croissance en plantation

Reprise et Croissance en circonférence

Dispositifs en PU de 9 arbres



Valeurs critiques du test de Dunnett :

Le Mazeau = 11,1 cm

Auvignac = 3,9 cm

→ Equivalence ou supériorité par rapport aux témoins *P. deltoïdes*

Le Mazeau C7	Alcide	Lux	Auvignac C7	Alcide	I-214	Lux
Delrive	ns	ns	Delrive	ns	ns	ns
Delvignac	ns	ns	Delvignac	ns	ns	ns
Dellinois	ns	ns	Dellinois	ns	ns	ns
Delgas	ns	ns	Delgas	ns	ns	ns

Résultats – sensibilité à *Marsonina brunnea*

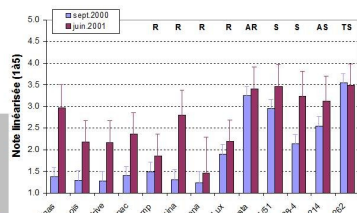
Sensibilité sur feuilles

- A Nogent-sur-Vernisson, en condition d'infection naturelle « assistée » (Magistère géant)
- Infection très dépendante des conditions météorologiques de l'année (ici plutôt favorables)
- Comportement des témoins assez peu stable

- Difficulté de mise en évidence d'un effet sur la croissance (méthodologie, interaction avec compétition, effets cumulatifs mal pris en compte, ...)

→ Delrive, Dellinois, Delvignac sont résistants à *M. brunnea*

→ Delgas est moyennement sensible à *M. brunnea*



Résultats – sensibilité à *Marsonina brunnea*

Sensibilité sur rameaux

- Résultats peu significatifs, absence de témoins connus sur ce critère,
- Pas de relation entre infection sur feuilles et sur rameaux,
- Classement des clones sur ce critère sans intérêt.

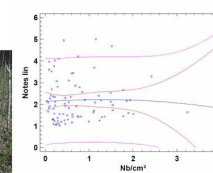


Essai DN single pair 2009/2009, faisceau 1



Taille du clone Magistère géant pour saison 3

Graphique du modèle ajusté



Résultats – sensibilité à *Melampsora larici-populina*

Etude des résistances qualitatives

- Au laboratoire (INRA Nancy), sur feuilles en survie
- 8 virulences connues, 10 isolats testés
- Globalement peu de symptômes comme souvent sur *P. deltoïdes*
- Les 3 clones Delrive, Delvignac et Delgas présentent une ou plusieurs résistances qualitatives contournées par plusieurs isolats porteurs de la virulence 7
- Dellinois présente une ou plusieurs résistances qualitatives contournées par des isolats combinant les 8 virulences connues

Clones testés	Compatibilités observées (composition en virulence des isolats)
Delrive	3-4-7, 1-3-4-5-7-8, 1-2-3-4-5-7, 1-2-3-4-5-6-7-8
Delvignac	3-4-7, 1-3-4-5-7-8, 1-2-3-4-5-6-7-8
Delgas	3-4-7, 1-3-4-5-7, 1-2-3-4-5-7, 1-2-3-4-5-6-7-8
Dellinois	1-2-3-4-5-6-7-8

Résultats – sensibilité à *Melampsora larici-populina*

Détection par analyse ADN (PCR) de *Mlp* en conditions d'infection naturelle pour le cultivar Dellinois

- Confirmation, pour le clone Dellinois, de la seule présence de *M. larici-populina* sur feuilles infectées en conditions naturelles en 2012 (Orléans), par analyse ADN (PCR)

	<i>M. larici-populina</i>	<i>M. alii-populina</i>	<i>M. medusae</i>
Répétition 1	oui	non	non
Répétition 2	oui	non	non
Répétition 3	oui	non	non
Répétition 4	oui	non	non

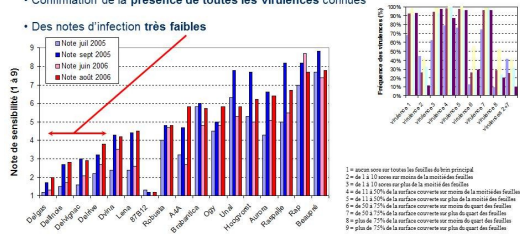
→ Aucun des quatre clones candidats à l'homologation ne présente de résistance qualitative non contournée par les huit virulences connues chez *Melampsora larici-populina*

Résultats – sensibilité à *Melampsora larici-populina*

Sensibilité en conditions d'infection naturelle (et croissance en hauteur)

- A Charrey-sur-Saône, infection naturelle mais contrôlée de l'inoculum (via mélèzes)
- Confirmation de la présence de toutes les virulences connues

Des notes d'infection très faibles

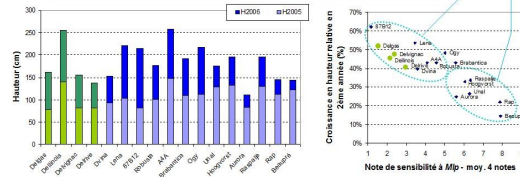


Résultats – sensibilité à *Melampsora larici-populina*

Sensibilité en conditions d'infection naturelle (et croissance en hauteur)

- Pas l'objectif principal du test, croissance plutôt faible dans ce dispositif,
- Permet de vérifier l'influence de la sensibilité à *Mlp* sur la croissance de deuxième année :

- sensibilité faible (<5) = croissance de 2ème année de 40 à 60% de la H totale
- sensibilité élevée (>5) = croissance de 2ème année de 15 à 35% de la H totale

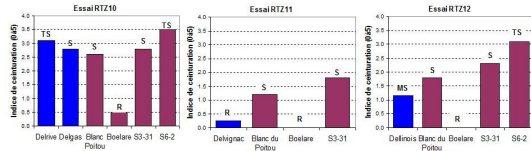


Résultats – sensibilité au chancre bactérien

Sensibilité en conditions d'inoculation artificielle

- A l'INRA de La Rétuzière (Querré – 49)
- Appréciée à 2 ans, **indice de ceinturation** plus important que longueur du chancre
- Des dispositifs différents, des niveaux d'infection différents, mais des témoins « stables »

- **Delrive = très sensible** (ne pas utiliser en Picardie, Hte-Normandie, Nord-Pas-de-Calais)
- **Delgas = sensible** (idem Blanc du Poitou) pas de restriction d'utilisation sur ce critère
- **Dellinois = moyennement sensible** pas de restriction d'utilisation sur ce critère
- **Delvignac = résistant** pas de restriction d'utilisation sur ce critère



Suivi sanitaire

- Rien de significatif spécifiquement sur ces clones dans nos diverses parcelles (pépinières et plantations)
- **Le puceron lanigère**, largement présent dans le SO de la France, n'a pas été détecté sur les parcelles de futaie comportant ces clones.



Conseils d'utilisation

Je vous remercie de votre attention...

- Plutôt 2/3 sud de la France, des expérimentations plus « nordiques » devraient permettre d'affiner ces recommandations dans les prochaines années
- **Delrive**, très sensible au chancre bactérien, ne devrait pas être utilisé dans les régions les plus exposées (Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie)
- **Conditions de sol** : les dispositifs agronomiques sont tous installés sur des sols favorables formés sur alluvions récentes, avec cependant des variations liées au niveau de la nappe à l'étiage (de alluvial sec à alluvial humide) et à la texture (de sableuse à argileuse)
- **Suivi cultural** : compte-tenu de leur caractère de *P. deltoides*, les tailles de formation et l'élagage doivent être particulièrement suivis pour ces 4 cultivars, spécialement pour **Delvignac** et **Dellinois**

→ En rouge les essais ou implantations du GIS Peuplier
 → En vert, les implantations IDF/CNPF



ANNEXE VI. Demande d'admission provisoire des clones d'Eucalyptus gundal 208 et 645

FCBA **Caractéristiques au stade adulte**

Clone 821290 : écorce saumonée



Clone 208 : écorce grise



Clone 645 : écorce claire, rameaux de couleur rouge



Institut technologique FCBA: Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement Page : 3

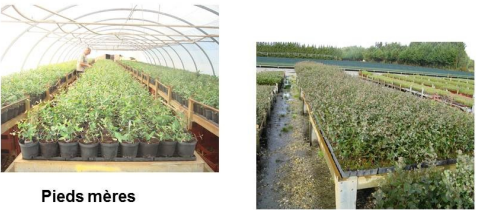
FCBA **Caractéristiques des empreintes ADN (microsatellites) des clones de réf**

déterminées par électrophorèse capillaire (ABI3130).

Marqueur de Taille	Lo800			Lo800			Lo800			Terra800		
	OS	OS	OS	OS	OS	OS	OS	OS	OS	OS	OS	
Fluorochromes	Nad	Vic	Fam	Nad	Vic	Fam	Nad	Vic	Fam	Nad	Vic	
Microsatellites	EMC102			EMC103			EMC104			EMC105		
Alèles	a	b	c	a	b	c	a	b	c	a	b	
821290 (121)	125	126	113	120	125	135	147	106	124	128	128	
821290 (208)	123	125	120	122	122	112	141	145	124	128	128	
821290 (445)	132	132	130	132	132	141	142	124	124	128	128	
821290 (404)	123	123	123	140	109	109	109	109	111	122	122	

Institut technologique FCBA: Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement Page : 4

FCBA **Mode de multiplication**



Pieds mères

Boutures racinées

Institut technologique FCBA: Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement Page : 6

FCBA **Méthodologie pour l'adaptation au froid**

Échelles de notation des dégâts au froid :

- 1 : absence de dégâts (à gauche sur photo)
- 2 : 1/3 du feuillage gelé (apex nécrosé)
- 3 : 2/3 du feuillage gelé
- 4 : 100 % du feuillage atteint (à droite sur photo)



Institut technologique FCBA: Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement Page : 9

FCBA **Dispositifs de terrains d'évaluation de la croissance et de l'adaptation au froid**

Nom du test	Année d'installation	Dispositif	Critères évalués	Clones témoins
Poucharramet (31180)	2005	PU Linéaire 6 plants - 10 reps	Croissance et note de froid hiver 2012 à 7 ans (temp : -14,7°C)	Gunnii 870634 Gundal 821290
Poucharramet (31182)	2006	PU Linéaire 6 plants - 20 reps	Croissance et note de froid hiver 2012 à 6 ans (temp : -14,7°C) et 2007 à 2 ans (temp : -7°C)	Gunnii 870634 Gundal 821290
Soustons (40150)	2009	PU Linéaire 3 plants - 4 reps	Croissance et note de froid hiver 2012 à 4 ans (temp : -11°C)	Gundal 821290
St Laurent (33311)	2011	Mono arbre 15 répétitions	Note froid 2012 (temp : -11°C)	Gunnii 870634 Gundal 821290

Institut technologique FCBA: Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement Page : 10

FCBA **Résultats obtenus sur chaque site de test pour le critère de sensibilité au froid : Clone 208**

Type /niveau de froid	Clone 208	Supériorité par rapport au clone 821290	Témoin 821290	Témoin 870634	
FROID 2010 (plants de 6 mois)	Excédent climatique (°C : -7, -8, -9°C)	1.17 (S)	52 %	2.44	1.00
FROID 2011 (plants de 18 mois)	Excédent climatique (°C : -7, -8, -9°C)	1.36 (S)	29 %	1.92	1.00
Poucharramet 31180	Temp -14,7°C (2012)	1.98 (S)	18 %	2.40	1.11
Poucharramet 31182	Temp -14,7°C (2012)	2.05 (S)	26 %	2.80	1.09
Poucharramet 31182	Temp -7°C (2007)	1.56 (S)	32 %	2.29	1.00
St Laurent 33311	Temp -11°C (2012)	1.40 (S)	33 %	2.10	1.0
Moyenne		1.58	32 %	2.32	1.03

(S) Indice de signification au seuil de 5 % par rapport au clone 821290

Institut technologique FCBA: Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement Page : 11

Plants de 18 mois
Soumis aux tests en chambre
climatique
A gauche : clone 821290
A droite : clone 208



Nom du test	Année d'installation	Dispositif	Critères évalués	Clones témoins
Poucharramet (31180)	2005	PU Linéaire 6 plants- 10 reps	Croissance et note de froid hiver 2012 à 7 ans (temp : -14,7°C)	Gunnii 870634 Gundal 821290
Poucharramet (31182)	2006	PU Linéaire 6 plants- 20 reps	Croissance et note de froid hiver 2012 à 6 ans (temp : -14,7°C) et 2007 à 2 ans (temp : -7°C)	Gunnii 870634 Gundal 821290
Soustons (40150)	2009	PU Linéaire 3 plants - 4 reps	Croissance et note de froid hiver 2012 à 4 ans (temp : -11°C)	Gundal 821290
St Laurent (33311)	2011	Mono arbre 15 répétitions	Note froid 2012 (temp : -11°C)	Gunnii 870634 Gundal 821290

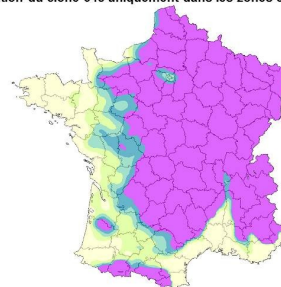
Plants de 18 mois
Soumis aux tests en chambre
climatique
A gauche : clone 821290
A droite : clone 645



	critères	Clone 208	Gain par rapport au clone 821290	Témoin 821290	Témoin 870634
Poucharramet 31180	Taux survie à 7 ans (%)	95 %		91 %	71 %
	Vol unitaire à 7 ans (dm3)	42 (S)		64	15
	Volume /ha (m3/ha)	49 (S)	-31 %	72	14
Poucharramet 31182	Taux de survie à 6 ans (%)	92 %		89 %	88 %
	Vol unitaire à 6 ans (dm3)	29 (NS)		35	19
	Volume /ha (m3/ha)	33 (NS)	-15 %	39	20
Soustons 40150	Taux de survie (%)	100 %		100 %	-
	H 3 ans (m)	4,52 (NS)	+ 5 %	4,27	

	critères	Clone 645	Gain par rapport au clone 821290	Témoin 821290	Témoin 870634
Poucharramet 31180	Taux survie à 7 ans (%)	95 %		91 %	71 %
	Vol unitaire à 7 ans (dm3)	79,2 (S)		64	15
	Vol /ha (m3)	90 (S)	+21 %	74	17
Poucharramet 31182	Taux de survie à 6 ans (%)	85 %		89 %	88 %
	Vol unitaire à 6 ans (dm3)	31 (NS)		29	19
	Vol /ha (m3)	36 (NS)	+ 9 %	33	21
Soustons 40150	Taux survie à 3 ans (%)	100 %		100 %	-
	H 3 ans (m)	5,04 (S)	+18 %	4,27	

Du fait de leurs caractéristiques, on propose le zonage suivant :
-Plantation du clone 208 dans les zones en jaune et vert clair
-Plantation du clone 645 uniquement dans les zones en jaune clair



ANNEXE VII. **Compte-rendu des réunions OCDE (certification des semences forestières) des 2, 3 et 4 octobre 2012**



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale des politiques
agricole, agroalimentaire et des
territoires

Service de la forêt, de la ruralité et du
cheval

Sous-Direction de la forêt et du bois
Bureau des investissements forestiers

Compte-rendu des réunions OCDE des 2, 3 et 4
octobre 2012 (groupe de travail technique et réunion
plénière du système OCDE pour la certification des
semences forestières)

Rédacteur : Pierre Bouillon

Participants	OCDE, Commission européenne (DG SANCO, Bruno Foletto), Allemagne, Belgique, Burkina-Faso, Croatie, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Indonésie, Italie, Kenya, Norvège, Rwanda, Serbie, Slovaquie, Suède, Turquie, ISF (Fédération Internationale des Semences), EFNA (Association européenne des pépiniéristes forestiers), ISTA (International seed testing association) et ICRAF (Centre international de recherche en agroforesterie).
Destinataires	DGPAAT/SFRC/SDFB, DGPAAT/SRI/SDAE/BPCEC, DGAL/SDQPV, MEIE/DGCCRF, Président et Secrétaire de la section Arbres forestiers du CTPS

La réunion a été constituée de deux parties :

- 2 octobre et 3 octobre matin : groupe de travail technique ;
- 3 octobre après-midi et 4 octobre : réunion plénière annuelle.

Groupe de travail technique présidé par les USA (Robert Karfalt, USDA) et réunion plénière par le Rwanda (Jean Gapusi).

Ajout de la catégorie testée au système de certification de l'OCDE : après 16 années de discussion, l'harmonisation entre la directive 99/105/CE et le système OCDE s'achève enfin, avec l'ajout de la dernière catégorie qui manquait encore au sein de l'OCDE, la catégorie testée. Le travail réalisé par le groupe de travail technique a été validé en réunion annuelle. L'ajout de la nouvelle catégorie testée va pouvoir ainsi être proposé au Comité Agriculture de l'OCDE pour approbation.

Un dispositif réglementaire harmonisé est donc désormais en place au niveau mondial. Il permet d'échanger des matériels forestiers de reproduction (MFR) issus de tous les continents et de tous les climats selon une terminologie partagée. Il revient aux pays intéressés par de tels échanges de rejoindre le système forestier de l'OCDE, sur une base volontaire. Il y a lieu de se réjouir que la directive communautaire ait servi de référence pour l'OCDE.

Nota : lors des pauses, avec son habitude franchise, le collègue américain ne s'est pas privé d'ironiser sur la stratégie de la Commission Européenne : êtes-vous chargés de la construction ou de la

déconstruction européenne ? Si votre réglementation forestière fait autorité dans le monde, pourquoi la fusionner avec l'agriculture, pour laquelle il n'y a pas de vision commune ?

Ajout de définitions : la présentation des propositions du groupe de travail technique a été bien accueillie. Le principe de l'ajout dans le système OCDE de définitions utiles à son objectif a été validé. Les définitions de la **forêt** et des **autres terres boisées** (FAO-2010), de l'**agroforesterie** et des **plantations à courte rotation** (règlement développement rural européen), **multifonctionnalité des forêts** et **gestion forestière durable** (Forest Europe) seront soumises à une procédure de commentaires écrits. Une synthèse sera faite pour le prochain groupe de travail technique (avril 2013) et une proposition finale en réunion annuelle, pour adoption (octobre 2013).

Relations entre le secteur forestier et le secteur fruitier : le groupe de travail a progressé dans la définition de la multifonctionnalité forestière et la possibilité de prendre en compte des arbres producteurs de fruits sauvages. L'Espagne a insisté sur la très nette différenciation des filières forestières et fruitières. Elle a particulièrement veillé à ce que la rédaction ne laisse aucune équivoque : les MFR ne présentent aucun intérêt pour les producteurs de fruits et réciproquement, les matériels de reproduction fruitiers sont inadaptés aux enjeux forestiers. Même démarche que pour les définitions, les modifications de rédaction proposées sont soumises à commentaires écrits. Une synthèse sera faite lors du prochain groupe de travail technique.

Présentation détaillée des systèmes de contrôle finlandais et croates :

Finlande : application stricte et très informatisée (télé procédures) de toutes les dispositions de la directive. Le contrôle d'entreprise comprend 6 points : 1) enregistrement et contrôle de la nature de l'activité MFR déclarée (semences, plants, tremble/peuplier, négoce, ...), 2) fichiers de suivi, 3) séparation et possible identification de tous les lots, 4) qualité de l'information donnée aux acheteurs, 5) qualité des plants, 6) exigences au titre du passeport phytosanitaire.

Croatie : 2,4Mha de forêt dont 80% appartiennent à l'Etat. Espèces principales : chênes pédonculé et sessile. Dépérissements importants du chêne pédonculé dans son berceau, la Slavonie. Demande de partenariat scientifique sur le suivi du dépérissement du chêne pédonculé. Forte activité de contrôle de la qualité des semences (1400 analyses annuelles). Programmes d'amélioration génétique.

Recommandations pour la collecte, la transformation et le stockage des semences d'arbres forestiers : document très utile préparé par l'ISTA. L'ISF le trouve cependant trop spécialisé sur certaines espèces et trop peu sur d'autres. Il est décidé de l'approuver et de l'enrichir au fil du temps.

Questionnaires : l'OCDE finalise un modèle de document de synthèse, qui permettra de présenter sur le site internet de l'OCDE l'activité de chaque pays dans le domaine des MFR et d'actualiser ce document en tant que de besoin.

Adaptation du système aux espèces tropicales : pas d'urgence selon les pays tropicaux, qui pour l'instant utilisent le système OCDE de façon satisfaisante pour répondre à leurs besoins spécifiques. Mention du premier atelier FAO-OCDE (juillet 2012, participation de la France et de la Wallonie) pour promouvoir le système OCDE dans les stratégies nationales MFR en Afrique subsaharienne, en particulier dans le contexte de la grande muraille verte en plantation au sud du Sahara.

Budget : croissance zéro pour les prochaines années, conformément à la décision du Conseil Agriculture de l'OCDE et aux instructions SGAE.

Registre des matériels de base : mise en place d'outils devant permettre la constitution instantanée d'un registre agrégé des matériels de base admis dans l'OCDE, par espèce et catégorie. Démarche parallèle à celle de l'UE, à finaliser en 2013.

Statistiques : constitution en cours d'un outil d'analyse des statistiques annuelles à partir des données de l'ensemble des Etats-membres. Outil prometteur. Première consolidation des données en 2013.

Dépôt des candidatures du Kenya et de l'Indonésie. *Nota* : l'Indonésie dispose de 132 Mha de forêts, dont 60% destinés à la production de bois. Sur ces 80 Mha, l'Indonésie a demandé des conseils pour savoir quelles espèces utiliser pour reboiser après coupe !

Autres pays souhaitant ouvrir des discussions avec l'OCDE : Nouvelle-Zélande, Japon, Brésil.

ISF demande un rapprochement plus important entre la recherche et les autorités réglementaires chargées de la définition des provenances, des sources de graines et des peuplements sélectionnés. Il lui semble que certaines stratégies manquent de fondement scientifique. L'ISF propose de faire appel à l'IUFRO ou au PCRD de l'UE pour définir des régions de provenance européennes transnationales fondées sur de véritables analyses scientifiques, ainsi que des stratégies d'utilisation des ressources génétiques forestières distinctes de certaines visions régionales restrictives (les pays fédéraux Allemagne, Espagne et Italie semblaient particulièrement visés par cette intervention).

Prochaine réunion du groupe technique de travail : avril 2013.

Prochaine réunion plénière : octobre 2013.

ANNEXE VIII. Position de FNE sur le projet d'évolution de la réglementation européenne sur la commercialisation des semences

L'actuelle directive forestière européenne est le fruit de 50 ans de travail des forestiers d'Europe et d'Amérique du Nord pour définir un standard commun de désignation des ressources génétiques forestières utilisées en reboisement par plantation. Sa pertinence est aujourd'hui reconnue dans le monde entier. Elle est remise en cause contre l'avis de la totalité des représentations forestières européennes !

Le transfert du contrôle dans la sphère agroalimentaire serait un signal d'approbation par la puissance publique de la volonté du secteur de l'agrochimie semencière de faire main basse sur la totalité des ressources génétiques végétales, en imposant les règles en vigueur dans les espèces agricoles à l'ensemble des végétaux, y compris les arbres des forêts !

Lorsqu'on demande aux entreprises de payer les coûts du contrôle, elles demandent très vite à baisser ce coût, ce qui revient à démanteler rapidement l'effectivité du contrôle et à laisser n'importe qui vendre n'importe quoi pour planter en forêt.

Les changements climatiques génèrent des incertitudes et des inquiétudes extrêmes sur le devenir des forêts. Ce n'est surtout pas le moment d'affaiblir les systèmes de contrôle des provenances, semences et plants forestiers.

Il n'y a rien de commun entre les enjeux multifonctionnels à très long terme des forêts et ceux des cultures agricoles à récolte annuelle. Si la directive forestière venait à disparaître, la biodiversité forestière et les services rendus par les forêts seraient gravement mis en péril. Le patrimoine génétique forestier est un bien commun dont le contrôle de l'usage ne doit pas être soumis aux intérêts financiers à court terme des firmes agro industrielles.

FNE, ce n'est un secret pour personne, n'est pas un chaud partisan des plantations, mais cependant, nous avons conscience qu'il existe des cas où cette plantation est nécessaire.

Par ailleurs, puisque des opérateurs décident de recourir aux plantations de façon large, nous souhaitons que dans tous les cas ces plantations se fassent dans le respect maximum de la diversité des essences et de leur biodiversité génétique.

Compte tenu de ces enjeux de biodiversité, nous demandons à l'Etat français de refuser et combattre cette évolution du droit européen et de réaffirmer le principe de l'intervention régaliennne sur ce sujet tout en y affectant les moyens nécessaires. Le contrôle doit rester l'apanage exclusif; effectif et quotidien de l'Etat.

Nous souhaitons également que tous les membres du CTPS s'expriment clairement sur ce sujet, à commencer par les services de l'Etat ici présents.

Hervé le Bouler, pilote des politiques forestières de FNE